UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Exil et maquis comme ressources de conquête du pouvoir au Burundi : une analyse politique (1993-2005)

Hakizimana, Eric; Sous la direction Pro Jean Salathiel Muntunutwiwe

2018-02
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2227

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

EXIL ET MAQUIS COMME RESSOURCES DE CONQUETE DU POUVOIR AU BURUNDI : Une analyse politique (1993-2005)

Par :
Eric HAKIZIMANA

Sous la direction

Pr. Jean Salathiel MUNTUNUTWIWE (+)

Mémoire présenté et défendu en vue de l'obtention du Grade de Licencié en Histoire

Option : Science Politique

BUJUMBURA, Février 2018

DEDICACE

A mon regretté père,

A ma chère mère,

A mes frères et sœurs,

A tous mes oncles et tantes,

A mes cousins et cousines.

REMERCIEMENTS

Si ce travail vient d'être réalisé, c'est grâce à une combinaison de multiples soutiens et efficaces concours. Nous aimerions présenter nos sentiments de gratitude à toute personne qui d'une manière ou d'une autre a apporté sa contribution pour sa réalisation.

Nous adressons particulièrement nos sentiments de gratitude au Professeur Jean-Salathiel MUNTUNUTWIWE qui a accepté en dépit de ses multiples tâches, de guider nos premiers pas de chercheur. Ses connaissances, sa rigueur scientifique, ses remarques très pertinentes nous ont été d'une grande utilité.

Nous ne pouvons pas passer sous silence la contribution combien louable de nos enquêtés en particulier Monsieur Honorable Pierre Claver NAHIMANA. Malgré la délicatesse des points traités par notre questionnaire, ils ont accepté de consacrer leur temps à le compléter et à répondre à notre questionnaire. Nous en sommes très reconnaissants.

Que toutes les personnes qui ont contribué à notre formation tant morale qu'intellectuelle, de l'école primaire au secondaire, particulièrement aux professeurs de l'Université du Burundi, dans la faculté de Lettres et Sciences Humaines, département d'Histoire qu'ils trouvent ici nos sincères remerciements.

Nous ne saurions manquer également d'adresser nos sentiments de gratitude à nos chers parents, frères et sœurs, amis et parentés et condisciples qui nous ont toujours encouragé dans les moments difficiles de notre formation intellectuelle ; qu'ils trouvent ici nos sincères remerciements.

Nous profitons enfin de cette occasion pour remercier vivement la famille de Venant BARUKINAMWO qui nous a suivi depuis l'école jusqu'à ce jour-ci. Nous disons grand merci.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABASA	: Alliance Burundo- Africaine du Salut
ACA	: Au cœur de l'Afrique
ANADDE	: Alliance Nationale pour le Droit et le Développement
AV-INTWARI	: Alliance des Vaillants-INTWARI
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CNDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie
Coll.	: Collection
DEA	: Diplôme d'Etudes Approfondies
dir	: sous la direction de
FNL	: Forces Nationales de Libération
FNL-PALIPEHUTU	: Forces Nationales de Libération-Parti pour la Libération du Peuple Hutu
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
Ibid.	: même auteur, même ouvrage, même page
ICG	: International Crisis Group
Idem	: même auteur, même ouvrage
KAZE-FDD	: KAZE- Forces pour la Défense de la Démocratie
MPD	: Mouvement pour la Paix et la Démocratie
MRC	: Mouvement du Rassemblement et du Citoyen

MSP	: Mouvement Social Panafricain
Op cit	: Opera citato
p.	: Page
PA-AMASEKANYA	: Puissance d'Autodéfense-Amasekanya
PALIPE-AGAKIZA	: Parti pour la Libération du Peuple
PARENA	: Parti pour le Redressement National
PIT	: Parti Indépendant des Travailleurs
PL	: Parti Liberal
PP	: Parti du Peuple
PRP	: Parti pour la Réconciliation du Peuple
PSD	: Parti Social Démocrate
PUF	: Presses Universitaires de France
RADDES	: Ralliement pour la Démocratie et le Développement Economique et Social

RESUME

Le présent travail porte sur l'exil et le maquis analysés comme des ressources pour la conquête du pouvoir au Burundi. Il s'articule sur trois chapitres entourés d'une introduction et d'une conclusion.

En effet, dans un premier temps, nous essayons d'élucider les concepts qui contournent notre sujet. Nous constatons que l'exil est un phénomène qui s'est observé au courant des années 65 après la chute de la monarchie. Cette dernière sera suivie par des régimes issus des coups d'état qui accentuent ce phénomène. La condition d'exilés (frustration, pauvreté, etc.) a poussé certains d'entre eux à gagner le maquis. Nous avons constaté que ces deux notions (exil et maquis) peuvent engendrer la création de la rébellion et la violence qui s'en suit.

Dans un deuxième temps, nous retraçons l'Histoire de la mobilité forcée, une mobilité forcée qui engendra le phénomène de l'exil et du maquis dans une certaine mesure. Nous montrons par exemple que le FRODEBU a été fondé par des personnalités qui ont connu l'exil et qui ont par la suite conquis le pouvoir lors des élections de 1993. La situation se détériora toutefois avec la mort de Melchior Ndadaye. Cet assassinat sera suivi par la persistance du phénomène de maquis (naissance du CNDD-FDD).

Enfin dans un troisième temps, nous dégageons les stratégies adoptées pour accéder au pouvoir. Il s'agit ici de souligner les effets de l'exil et du maquis accompagnés de l'ethnisme et de la violence politique comme ressource de la conquête du pouvoir. Ensuite, en plus de ces deux éléments, une autre stratégie plus douce fut adoptée, celle de conquête du pouvoir par accords et négociations. Il faut noter ici que ces accords et négociations sont le résultat de l'exil et du maquis (dimension productive de la violence).

TABLE DES MATIERES

DEDICACE **i**

REMERCIEMENTS **ii**

SIGLES ET ABREVIATIONS **iii**

RESUME **v**

TABLE DES MATIERES **vi**

INTRODUCTION GENERALE **1**

1. Intérêt et choix du sujet 2

2. Problématique 3

3. Hypothèses de travail 4

4. Modèles d'analyse 5

5. Techniques de collecte des données 6

CHAPITRE I. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUALISATION **7**

Section 1. Définition des concepts clés **7**

I. Notion d'exil et de l'exilé 7

I.1. Catégories d'exilés 9

I.2. Déplacés 9

I.3. Etranger 10

I.4. Migrant 11

I.5. Réfugié 12

I.6. Déboutés du droit d'asile 14

2. Notion de Maquis 15

2.1. Définition 15

2.2. Les fonctions du maquis 15

2.3. Evolution historique du maquis. 16

2.4. Les fonctions politiques du maquis 17

Section 2. La notion de violence politique 18

2.1. La violence politique 18

2.2. Violence symbolique 19

2.3. La violence et politique 22

2.4. Pouvoir politique 23

2.5. Idéologie 24

2.6. Frustration relative 24

CHAPITRE II. HISTOIRE DE LA MOBILITE FORCEE AU BURUNDI : DE L'EXIL ET DU MAQUIS A LA CONQUETE DU POUVOIR POLITIQUE AU BURUNDI 28

Section 1. Le poids de l'exil dans la construction de l'idéologie politique 28

1.1. Les massacres de Ntega-Marangara 28

1.2. Attaques de 1991 29

Section 2. Les élections de 1993 productrices de l'exil et du maquis 33

2.1. Effets sur l'exil et maquis : un terreau de revendications politiques 33

2.2. La démocratisation du Burundi : cheminement vers le multipartisme 34

2.3. L'unité nationale 37

2.4. La constitution de mars 1992 39

2.5. Elections de 1993 ou consacration du multipartisme 40

2.6. Assassinat du président NDADAYE et éclatement d'une guerre civile 43

2.7. Le maquis et la création des FDD 45

2.8. La présentation du parti : naissance, objectifs et idéologie 49

2.9. Antécédents historiques de la naissance du CNDD FDD 50

2.11. La marche vers le pouvoir du CNDD-FDD 53

Section 3. Processus électoral de 2005 55

3.1. La préparation et victoire du parti CNDD-FDD aux élections 55

3.2. Déroulement et résultats des scrutins 57

3.2.1. Les élections communales et législatives de 2005 57

3.3. Enjeux au tour des élections de 2005 60

CHAPITRE III. LES EFFETS DE L'EXIL ET DU MAQUIS SUR LE SYSTEME POLITIQUE BURUNDAIS 63

Section 1. Les stratégies d'accession au pouvoir 63

1.1. Violence politique comme ressource pour la conquête du pouvoir 63

1.1.1. Le rôle déterminant d'une branche armée à la conquête du pouvoir 63

1.2. Idéologies politiques du maquis 65

1.3. L'ethnie comme un tremplin des acteurs politiques burundais 65

Section 2. Conquête du pouvoir par accords et négociations 67

2.1. Les accords de KIGOBE-KAJAGA 68

2.2. La convention de Gouvernement du 10 Septembre 1994 69

2.3. Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation 70

2.4. Transition et cessez-le- feu avec le mouvement rebelle CNDD-FDD 72

Section 3. Les gains politiques de l'exil et du maquis 74

3.1. Les raisons de la performance du FRODEBU en 1993 74

3.1.1. L'organisation de la propagande 74

3.1.2. Ethnisme et influence des rapatriés 75

3.1.3. Le désir du changement 75

3.2. L'échec du FRODEBU et la montée du CNDD-FDD en 2005 76

3.3. Discours et promesses des acteurs en compétition 77

3.4. Le rôle des media sur le vote populaire 81

3.4.1. Media et électorat 81

3.4.2. Débats et campagnes préélectoraux des acteurs 81

3. 5. Les facteurs à la base du choix de l'électeur 83

3.5.1. L'élection, un modèle de légitimation du pouvoir 83

3 .5.2. Le facteur ethno-politique 85

3 .5.3. Le climat politique régnant 86

3 .5.4. Le système politique en place 87

CONCLUSION GENERALE 90

BIBLIOGRAPHIE 92

ANNEXES 97

INTRODUCTION GENERALE

Après la chute de la monarchie en 1966 au Burundi commence à régner une atmosphère irrespirable de haine et de suspicion entre les élites politiques hutu contre tutsi d'un côté l'utsi de Bururi contre ceux de Muramvya de l'autre.

Du coté tutsi, beaucoup ont cru à la force du " Péril hutu" et s'organisent en défensive ou en offensive. Le coup de 1965 raffermit les tutsi dans leur position et en résulte des méfiances et des suspicions envers tout geste hutu".[1]

En 1972, une tentative presque aussitôt avortée d'extermination des tutsi par une rébellion hutu suivie par une vengeance d'Etat à caractère « génocidaire » contre l'élite hutu et lettrés depuis l'adolescent encore sur bancs des écoles secondaires jusqu'à l'écrivain âgé avaient trouvé peu d'écho international et pas mobilisation des grandes consciences[2].

Cette crise a produit dès le début des mouvements des réfugiés. Dès la fin du mois d'avril des milliers des burundais, fuyant les violences de tout bord, ont traversé la rive ouest du lac mais surtout au fur et à mesure de la progression de l'armée à la poursuite de la rébellion, un reflux de la population vers la Tanzanie en direction de la région de Kigoma. Plus tard, à l'issu des tueries ciblées de mi-juin, lorsqu'un relatif retour au calme le permet de nombreux départs individuels ont lieu en direction du Rwanda, du Zaïre et de la Tanzanie même partout ailleurs.

Les événements n'ont pas cessé de se produire. La crise de NTEGA MARANGARA en 1988 entraine aussi un départ de la population vers le chem de l'exil en partance au Rwanda.

[1] NTIBAZONKIZA(R), cité par NIMUBONA(J), *Analyse des représentations du pouvoir. Cas du Burundi*, Pul Septentrion, 1998, p. 580

[2] CHRETIEN(JP), DUPAQUIER(JJ), *Burundi 1972. Au bord des génocides*, Paris, Karthala, 2007, p.9

Mais à partir des années 1990, les gens commencent à regagner le pays suite à l'appel du Président BUYOYA et l'instauration du multipartisme au Burundi.

En 1993, des élections sont organisées et portent au pouvoir le candidat du FRODEBU Melchior NDADAYE. La même année le président élu est assassiné. Sa mort est suivie par des massacres de la population provoquant ainsi un nouveau départ de nombreux présumés auteurs de crime. Certains leaders du FRODEBU s'organisent en maquis et fondent le CNDD. Ce mouvement rebelle mène une résistance pendant plus d'une décennie sur tout le territoire national. A partir des négociations, accords et conventions, le CNDD devient un parti politique sous le nom du" CNDD-FDD" et participe au gouvernement de transition en 2003. A la surprise générale, aux élections de 2005, le CNDD-FDD rafle les voix et obtient la majorité absolue à l'Assemblée Nationale et son candidat devient le nouveau Chef de l'Etat de la République du Burundi.

Alors ces deux périodes différentes mais qui reflètent la même réalité méritent une attention particulière. C'est pour cela qu'elle est devenue une préoccupation principale de notre travail de recherche.

1. Intérêt et choix du sujet

Notre travail s'est borné à la question de l'exil et du maquis pour justement après des enquêtes et témoignages montrer ce qui a poussé certaines personnes à fuir le pays d'abord et par après choisir l'option armée. Ensuite, nous allons analyser leur impact sur le pouvoir de cette époque. Nous allons enfin chercher à savoir l'idéologie véhiculée, les stratégies adoptées, dans quel contexte se sont déroulées les élections pour enfin arriver à gagner la confiance du peuple burundais et conquérir le pouvoir au dépens des autres partis toujours présents sur la scène politique.

3. Hypothèses de travail

Après tant de questionnement, après une longue réflexion sur ce qui peut être une reponse a ces différentes questions, nous sommes parvenus à discerner quelques-unes :

-Les evenementsd'avant1993 ont été à l'origine de l'exil des acteurs qui constituent notre objet d'étude. Ici les événements de 1972 sont particulièrement à souligner

-L integration du maquis est motivée par la frustration accumulée depuis l'independance. L'assassinat de Melchior NDADAYE explique la contestation armee(le maquis).

-La question ethnique à ces deux époques a animé les cœurs des Burundais. Il fallait faire monter au pouvoir le parti qui incarnerait mieux cette réalité. Donc, le FRODEBU en 1993 et le CNDD-FDD en 2005s'étaient vus comme le modèle parlant de cette dernière.

- Tout comme en 1993, les électeurs ont eu besoin du changement

- Mais, contrairement aux élections de 2005, il faudrait punir le FRODEBU qui n'a pas su sauvegarder les intérêts des électeurs. Dans ce cas, le choix porterait sur le CNDD-FDD (vote sanction) qui s'inscrirait dans la même logique.

- Le choix du CNDD-FDD s'expliquerait par les antécédents historiques précédents les crises qu'a connues le pays

- Enfin, le choix du CNDD-FDD s'expliquerait aussi par la peur qu'a la population de la guerre. Elle a peur de voir le CNDD-FDD, une fois perdu les élections, regagner encore le maquis.

4. Modèles d'analyse

Pour mener à bien notre travail, nous avons recouru à la sociologie compréhensive développée par Max Weber. Selon cette méthode, les acteurs politiques donnent des sens à leurs actions et que ces sens dépendent des intérêts et des contextes. Cette méthode s'efforce de chercher donc les sens, les motifs, leurs comportements humains puisque ceux-ci sont constitutifs des actions dont il s'agit de rendre compte[3].Cette méthode compréhensive*« suppose une intercompréhension essentielle des acteurs ou interrelation des motifs des acteurs dont le prototype réside dans la liaison intersubjective des motifs »*[4].

Partant de cette approche wébérienne, nous avons essayé de montrer, de comprendre les mobiles qui ont poussé les acteurs dont il est question dans ce travail à prendre le chemin de l'exil et à entrer au maquis par la suite. Nous avons dégagé les causes de leurs motivations, leurs justifications par les acteurs concernés. La méthode wébérienne est complétée par l'interactionnisme stratégique d'Erving Goffman comparant la vie quotidienne à une pièce de théâtre. Il montre que les individus mettent en place des stratégies pour s'adapter aux nouvelles mutations en cours.[5]

Enfin, nous avons utilisé l'approche psycho-cognitive et psycho-affective. La première nous aide à comprendre, en partant de la théorie de la frustration en passant par la manipulation des mémoires, les effets des pesanteurs sociales lourdes à l'origine de la violence politique. Ici, les passions, les peurs, etc. jouent un rôle important.

[3] MUNTUNUTWIWE (J.-S), « Etats, société et pouvoir de violence: Le cas du Burundi» in *Ethique et Société*, Vol 2, n°2, Bujumbura, Presse Lavigerie, 2005, p.198

[4] DURAND (J.P) et WEIL (R.), *Sociologie contemporaine*, Paris, Ed. VIGOT, 1990, p.129

[5] MUNTUNUTWIWE (J.-S), « Etats, société et pouvoir de violence: Le cas du Burundi» in *Ethique et Société*, Vol 2, n°2, Presse Lavigerie, 2005, p.198

La deuxième nous a permis de comprendre aussi pourquoi le passage à l'acte violent est relativement facile dans une société où on recourt à la manipulation affective des mémoires collectives, des peurs identitaires et de déficit de reconnaissance de soi.[6]

Partant de cette approche, nous avons constaté l'influence de la frustration dans le processus de construction de l'Etat. Car la frustration a poussé les exilés à intégrer le maquis pour contester le pouvoir de l'époque. De plus, la manipulation des mémoires a facilité la tâche des maquisards dans le recrutement des combattants. Ici les mémoires des crises du passé comme celle de, 1965, 1972,1988 ont été exploitées par les contestataires.

5. Techniques de collecte des données

Pour une bonne réalisation de notre travail, nous avons utilisé autant de sources et consulté des ouvrages à caractère scientifique pour voir ce que nos prédécesseurs ont écrit sur le sujet entre autres les mémoires de fin d'études, les rapports des séminaires, les revues, thèses. Des ouvrages généraux et tout autre document susceptible de nous donner une idée sur le sujet seront mis à l'honneur.

Nous avons interviewé certaines personnes détentrices des informations fiables sur les éléments qui pourraient éclairer notre travail et seule la synthèse en sera donnée. Nous comptons aussi utiliser des informations tirées sur l'internet tout en essayant de les critiquer.

[6] MUNTU NUTWIWE (J.-S), « Etats, société et pouvoir de violence: Le cas du Burundi» in *Ethique et Société*, Vol. n°2, Presse Lavigerie, 2005, p.198

CHAPITRE I. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUALISATION

Ce premier chapitre est consacré essentiellement aux définitions des concepts jugés fondamentaux et leurs contours théoriques seront dégagés. Il s'agit notamment de l'exil, du maquis, du pouvoir politique, de la violence politique et frustration relative.

Section 1. Définition des concepts clés

I. Notion d'exil et de l'exilé

Le mot exil trouve son origine du latin ex(s)ilium qui signifie« bannissement, lieu d'exil». Cette notion a évolué vers le mot «détresse, malheur, tourment et bannissement »[7]. L'«exilé» est défini par l'Académie Française comme *« la personne qui vit en exil ou celui qui a été condamné, contraint à l'exil ou s'y est déterminé »*[8].

Le mot exilé est d'usage plus récent que celui d'exil. Selon Jean-François Féraud même si exil et bannissement ont la même signification, ils n'ont pas le même emploi. Il poursuit en disant que l'exil est une condamnation faite en justice tandis que bannissement est une peine imposée par le Souverain.[5]

Cependant, en deux siècles, la signification du mot dans le langage courant a évolué. En1994, l'Académie française retient deux significations :

Premièrement l'exilé désigne celui qui a été condamné, contraint à l'exil ou s'y est déterminé, qui vit en exil. Un peuple exilé, une famille exilée. Un opposant exilé. Par extension Séparé, éloigné, il vit exilé au bout du monde, il en est solitaire.

[7]http://www.atilf.fr/tlfi le 26 septembre 2017 à 14h
[7]*Ibidem*

Deuxièmement ce mot désigne une personne qui est en exil. Une famille d'exilés.[9]

L'exil peut être aussi une sanction pénale, permettant de mettre à l'écart l'influence politiquement gênante d'une personne ou d'un groupe qui pourrait mettre en péril les privilèges sociaux des membres de l'aristocratie, de l'élite ou de la classe dirigeante à laquelle elle appartient ou risquer de susciter, en raison de sa notoriété, des mobilisations ou soulèvements en sa faveur[10].

C'est le cas du Burundi post-indépendance où un petit nombre de personnes a pris le contrôle du pouvoir et a voulu le garder en sa faveur au détriment des autres qui le convoitait. Cette situation a suscité des réactions de mécontentement qui ont été réprimées par la classe dirigeante, ce qui a conduit le départ de certains vers le chemin de l'exil qui s'est transformé en maquis.

Signalons aussi que les exilés peuvent peser sur la vie politique interne depuis l'étranger. Ceci renvoie également à l'activisme politique délocalisé qui prend des formes très diverses (partis à l'étranger, actions clandestines, polices secrètes,...) mais dont la plus spectaculaire et de ce fait la plus connue est celle du gouvernement en exil: groupe politique qui se proclame gouvernement légitime d'un pays, mais qui, pour des raisons politico-sécuritaires, n'est pas en mesure d'y exercer son pouvoir et réside dans un autre en attendant de pouvoir retourner au pays reprendre le pouvoir. Ici nous soulignons en guise d'illustration le cas du gouvernement d'exil Rwandais formé par l'abbé Thomas Nahimana à Paris le 20/02/2017.

[9] Les anonymes de la mondialisation "revue *cultures et conflits*, n° 33-34

[10] Blanc(M.C)-Charleard et al Polices et migrants, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p.38

il devient alors un état (social, psychologique, politique,...)
En définitiqui a quitté sa patrie pour des raisons diverses et vit dans un pays
e ce que cela implique comme difficultés (langue, insertion,
d'une Mais les conditions de vie des exilés pourraient influencer l'évolution
e interne du pays d'origine.

Catégories d'exilés

La notion d'exil de par sa définition, comporte plusieurs catégories. L'étude des diverses catégories de classification des exilés est essentielle à toute sociologie de l'exil tant le passage d'une catégorie à l'autre fait partie intégrante de la condition de vie en exil. L'analyse typologique s'impose en outre parce que ce sont souvent les mêmes individus qui sont ainsi désignés à des moments différents de leur vie[11]. En outre, ces catégories correspondent à des constructions sociales souvent orientées politiquement de la réalité sociale[12] mais aussi à des dispositifs intellectuels et juridiques de politiques publiques[13].

I.2. Déplacés

Un déplacé est une *« personne contrainte à vivre en dehors de son territoire à cause de la guerre ou d'une oppression politique. Les déplacés sont souvent distingués des exilés et des réfugiés pour signaler leur attachement à un programme international de prise en charge collective de populations[14] et/ou pour souligner le caractère forcé et parfois collectifs du déplacement de population»*[15].

[11] GUICHAOUA (A.) (dir.), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 2004, p.74
[12] NOURA(K) " Travail de construction de la crédibilité, processus d'évaluation de catégorisation des motifs de persécution: études de cas, les femmes réfugiées provenant de l'Ex-URSS 2006" Revue Assylon(s) n°1, p.38
[13] CAMBREZY (L.). *Réfugiés et exilés, crise des sociétés, crise des territoires*, Paris, Archives contemporaines, 2001, p.104
[14] Dictionnaire de l'Académie Française, Tome1, 9éditions, Julliard, 1994, p.123
[15]Belogery (J-M.) « Exils », TERRA-Ed, *coll Reflet* Mars 2005, p.14

Quand aux déplacés internes, ce sont *des personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle notamment en raison d'un conflit armé, d'une situation de violence généralisée, de violation de droit de l'homme ou de catastrophes naturelles ou pour en éviter les effets et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat*[14]

Il ne faut pas toutefois confondre le déplacé d'un réfugié. La différence est que ce dernier doit franchir les frontières naturelles de son pays tandis que le déplacé reste à l'intérieur de ce dernier et reste sous sa protection bien que les causes de leur déplacement puissent être les mêmes.

Les mobiles de leurs déplacements pouvant être les mêmes, les déplacés peuvent éprouver la même frustration que celle d'un réfugié. Le fait qu'ils restent à l'intérieur de leur pays n'est pas suffisant pour les empêcher de contester le pouvoir. Il n'est donc pas exclu que certains d'entre eux peuvent être tentés par le maquis.

I.3. Etranger

Globalement un étranger est une *«personne qui n'est pas d'un pays, d'une nation, qui est d'une autre nationalité, plus largement qui est d'une communauté géographique différente»* d'une part et *«Qui n'est pas familier (ère) à quelqu'un, qui n'a pas de relation avec lui, qui en est mal connu (e), distant (e)»* d'autre part[16].

[16] OCHA, *Principes directeurs relatifs aux déplacements des personnes à l'intérieur de leur propre pays*, New-York, Nations-Unies, 1999, p.1

En droit burundais est étranger « quiconque ne possède pas la nationalité burundaise»[17].L'étranger est donc toute personne qui ne se trouve pas dans les situations d'acquisition de nationalité burundaise prévues par le code burundais de nationalité[18].

Dans le sens de cette définition, le réfugié ou l'exilé est un étranger. Sa situation lui confère néanmoins un statut privilégié par rapport à l'étranger ordinaire. Ce statut privilégié se justifie par le fait que le réfugié est une personne qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de son pays d'origine ou de résidence. L'étranger ordinaire quant à lui reste sous protection de son pays d'origine.

I.4. Migrant

Dans une acception strictement géographique, le migrant est celui qui se déplace ou s'est déplacé d'un pays à un autre ; il est émigrant du point de vue d'origine et immigrant du point de vue d'accueil et subit des contraintes générales de la vie en exil[19].Le mot migrant se décompose respectivement en d'autres termes notamment : le migrant économique et migrant forcé.

Un migrant économique est*« une personne qui, pour des raisons autres que celles indiquées dans la définition du réfugié, quitte volontairement son pays pour aller s'installer ailleurs là où les conditions économiques sont meilleurs par rapport à celles de son pays d'origine »*[20].

[17]République du Burundi, Décret-loi n^0 1/007 du 20 mars 1986 portant réglementation de l'accès du séjour, de l'établissement des étrangers sur le territoire burundais et de leur éloignement, B.O.B, n^0 4/89, art.1

[18] Voir loi n^0 1/013 du 18 juillet 2000 portant réforme du code de nationalité, B.O.B, n^0 8 bis/2000, art.2-5

[19] CREPEAU (F.), *Droit d'asile: de l'hospitalité aux contrôles migratoires*, Bruxelles : Bruyland 1995, p.392

[20] H.C.R, *Guide des procédures et critères à applique pour déterminer le statut des réfugié au regard de la convention de 1951 et du protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés*, HCR, 1979 réédité, Genève 1992, p.7

L'expression migrant forcé relaie le sens géographique du premier mot en focalisant l'attention sur les causes involontaires du déplacement international tout distinguant la personne qui subit ces contraintes à quitter son pays d'un réfugié (statuaire) reconnu au titre de la convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés restreignant la reconnaissance de celui-ci à certains motifs de persécutions[21]. Ainsi, le migrant forcé peut désigner un ensemble plus large incluant le réfugié statuaires et ajoutant les réfugiés prima facie ainsi que toutes les personnes catégories précédentes[22].

C'est cette dernière catégorie de migrant qui nous intéresse dans ce travail. En effet, le migrant forcé peut être synonyme de réfugié et être dans les mêmes conditions quitte à être, à la faveur de la frustration, tenté par la contestation. Il suffit toutefois que les causes de cette migration forcée soient motivées politiquement.

I.5. Réfugié

Selon la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, le terme réfugié s'applique à toute personne *« qui, par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et quine peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou qui, si elle n'a de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de la dite crainte, ne veut y retourner »*[23].

[21] CREPEAU (F.), *Op.cit*, Bruxelles, Bruyland, 1995, p.392
[22] *Ibidem*
[23] HCR, Convention de Genève de 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, art.1

Selon le professeur Jean Yves CARLIER, le mérite de cette définition est qu'elle pose des critères objectifs à remplir pour être réfugié. Elle est donc susceptible de designer une classe indéterminée de personne[24].

Cependant, cette définition connait deux limites qui l'empêchent par conséquent d'être universelle. Il s'agit d'une limite temporelle et d'une limite géographique.

En effet, la limite temporelle se justifie par le fait que la convention vise les seules personnes demandant protection par suite d'événements survenus avant le premier Janvier 1951 tandis que celle géographique, quoi que facultative, s'explique par le fait que les Etats pouvant, aux termes de la section B, paragraphe premier point a), circonscrire les événements survenus en 1951 en Europe seulement.

La convention de l'OUA du 10 septembre 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, bien que ne contredit pas la convention de Genève le terme réfugié s'applique *« à toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligé de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité»*[25].

A la lumière de ces deux conventions, on comprend que le réfugié est celui qui est dans l'obligation de quitter son pays pour sa sécurité physique. Et, si les mobiles de son exil sont politiques, sa condition peut le pousser à recourir à la violence ou du moins être facilement recrutable pour des fins contestataires.

[24] CARLIER (J.Y), *Droit d'asile et des réfugiés*, U.B. Chaire Unesco. D.H .S.S en droit de l'homme et résolutions pacifiques des conflits. 2006, p.33

[25] Convention de l'OUA du 10 septembre 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés, art 1

Il est d'ailleurs connu que dans le cas burundais, les camps de réfugiés ont été dans le passé des terreaux de recrutement pour les combattants. Ce ne sont pas le CNDD-FDD ou le PALIPEHUTU FNL qui contredirait cette version

I.6. Déboutés du droit d'asile

Définissons d'emblée l'asile. *« C'est un lieu où une personne physique se réfugie pour se protéger contre un danger »*[26]. Et le droit d'asile constitue un droit fondamental de l'individu prévu par la déclaration universelle des droits de l'homme[27]. Ce droit est cependant limité par le fait qu'il n'existe pas d'obligation réciproque pour les Etats d'offrir l'asile[28]. D'où des cas de rejet des demandes d'asile. Le débouté du droit d'asile est « *un candidat dont la demande d'asile a été refusée et qui a épuisé toutes les voies de recours contre cette décision. Ce dernier reçoit l'ordre de quitter le territoire* »[29]. Cette expression, d'usage courant dans le secteur des spécialistes du droit d'asile est une façon technique de désigner par référence à ce régime juridique plutôt qu'à d'autres critères sociologiques des personnes dont la demande d'asile a été rejetée. Ces personnes étant, dans la plupart des pays, supposées quitter le territoire national où a été exprimée cette demande, se retrouvent en situation irrégulière si elles s'y maintiennent. Ces personnes englobent en l'occurrence les sans-papiers, immigrants sans papiers, migrants illégaux, clandestins, internés, les expulsés et enfin les rapatriés.

Le débouté du droit d'asile, n'ayant pas d'autres alternatives que d'être refoulé, peut être la cible privilégiée des recruteurs pour une entreprise de la violence.

[26] BOUCHET-SAULNIER (F.), *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, édition actualisée et enrichie, 3 éd., Paris, La découverte, 2006, p.37

[27] ONU, Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, art.14

[28] BOUCHET-SAULNIER (F.), *Op.cit.*, p.37

[29] KOEN (V.), *Les réfugiés aux portes de l'Europe : voyager au bout de l'Errance*, Bruxelles, Ed. du GRIP, 1999.p.18

Quelqu'un qui, pour des raisons politiques, a fui son pays mais qui se voit refusé le droit d'asile peut être tenté par la contestation du pouvoir qu'il a fui.

2. Notion de Maquis

2.1. Définition

Le maquis désigne aussi bien un groupe de résistants que le lieu où ils opèrent. Les résistants sont surnommés les « maquisards », cachés dans des régions peu peuplées, forêts ou montagnes[30]. Mais, la définition stratégique, donnant le maquis pour une couverture naturelle, un endroit de refuge, d'organisation et d'élaboration de stratégies de combat et d'action pourrait, par rapprochement, servir à désigner le contenu de l'expression dans sa version burundaise.

Le concept renvoie de nos jours à la confrontation armée, à la lutte de libération nationale, au combat dit "révolutionnaire" qui vise le pouvoir politique au nom des masses populaires afin d'instaurer un nouvel empire social, plus démocratique, plus juste et plus conforme à la dignité nationale[31].

2.2. Les fonctions du maquis

Le maquis généralement remplit plusieurs fonctions. Il s'agit de la fonction d'héberger les réfractaires, de la fonction de refuge ainsi que la fonction de fixer l'ennemi afin qu'il traverse le territoire contrôlé par les maquisards.

[30]BESSE(JP), BONNARD (J-Y), et al. Les maquis de l'Oise, Scéren-CDDP de l'Oise, 2010, p.359
[31]GIOLITTO(P), Grenoble 40-44, Librairie académique Perrin, 2001, p.8

2.3. Evolution historique du maquis.

A l'instar d'autres événements, le mot maquis a connu une évolution au cours des années suivant les contextes socio-politique du monde. Dans ce cadre, le premier maquis est apparu en France dans le massif du Vercors date de 1942.[32]

Au cours des années 1943, les Britanniques envoient des hommes et des minutions dans les maquis par l'intermédiaire du Special Operaton Executive (SOE) créé en 1940 par Winston Churchill. Du même coup, les Américains grâce à l'Office Strategics Services(OSS) enverront eux aussi leurs agents en France en collaboration avec les SOE.

En effet, à l'approche du débarquement en Normandie en 1944, le maquis dont les effectifs augmentent grandement pour l'occasion, lancent des opérations de guérilla pour ralentir le mouvement de l'armée allemande. En mars 1944, l'armée allemande prenant conscience de ce phénomène, une campagne de terreur commence incluant des représailles dans les zones où la résistance est la plus active.[33]

Pour le cas du Burundi post-indépendance, le principal maquis apparait autour des années 1980 avec la naissance du FNL-PALIPEHUTU. Mais pour le cas qui nous concerne, nous parlons du maquis né après le coup d'Etat d'octobre 1993. Face à cette évolution dont les premiers signes étaient susceptibles dès janvier 1994, certains leaders de la majorité issue du scrutin choisissent le maquis et en 1994 créent le Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD) ainsi que son aile armée, les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD).

[32] GRENARD(F), *Maquis noir et faux maquis*, Paris, Vendémiaire, 2013, p.33
[33] *Idem*

Ce mouvement de rébellion, qui rejoint ceux du PALIPEHUTU et du FROLINA déjà présents sur le terrain de façon endémique, entame réellement et en profondeur ses opérations militaires au début de 1995.[34] Ses opérations se poursuivent jusqu'au lendemain de la signature de l'Accord de cessez-le-feu en 2002.

2.4. Les fonctions politiques du maquis.

Au sens politique, le maquis joue les fonctions de constitution de groupe politique, de formation idéologique et militaire ainsi que la fonction de constitution de soutien.

1°) Constitution d'un groupe politique

Le maquis est non seulement politisé, mais il est aussi militant en tant que pôle de convergence de groupes sociaux amenés à débattre des problèmes d'intérêt nationale. Ainsi, ces fora populaires qui se multiplient reprennent sans doute à leur manière la balle de la nouvelle démocratie burundaise avec la liberté de pensée et d'expression qu'elle inspire aux citoyens.

2°) Formation idéologique

Le discours tenu par ces maquisards n'épargne aucun domaine de la vie nationale : les décisions des conseils des ministres, la baisse du pouvoir d'achat, les détournements, l'exclusion et discrimination de tout genre. Ce discours vise aussi les « maquisards » et la population en général pour plus d'adhésion à la cause contestataire.

[34] REYNTJENS (F.) et MARYSSE (S.) (sous la dir.). *Afrique des Grands Lacs*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.72

3° Constitution de soutien

Nous pouvons affirmer qu'après dix ans de résistance la voix des contestataires a été entendue car sous pression de la communauté internationale et de la région, le régime en place à Bujumbura entame les négociations avec cette branche armée. Ces négociations ont abouti à la reconnaissance du CNDD-FDD comme formation politique et à l'intégration de ces combattants dans les corps de sécurité et de défense. Ce mouvement a mobilisé pour cela la violence politique.

Section 2. La notion de violence politique

2.1. La violence politique

L'étude de la violence politique s'intéresse à la place de l'usage de la force dans les systèmes démocratiques ou non démocratiques. Les premiers travaux remontent aux années 1970 avec Ted Robert GURR et Harold L. NIERBURG. S'inspirant de la définition de ce dernier, Philippe BRAUD lui a donné une définition reconnue en science politique. Ainsi il dit que la violence politique est l'ensemble « *des actes de désorganisation, destruction, blessures dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution et/ou les effets acquièrent une signification politique c'est à dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social*»[35].

Cette approche est liée à la volonté de nombreux acteurs, principalement américains de ne prendre en compte dans la violence politique que des actes quantifiables et mesurables par exemple les nombres d'émeutes ou de grèves.... pour extraire le concept de tout contexte normatif d'évaluation et de jugement.

[35] BRAUD (P.), *Violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.18

La mobilisation de la violence politique poursuit les logiques de visibilité politique et d'intégrer le champ politique en place. La violence physique produit des violences symboliques selon les contextes. Comment définir alors la violence symbolique ?

2.2. Violence symbolique

Pierre BOURDIEU définit la violence symbolique comme« *une violence douce, invisible, méconnue, choisie autant que subie* »[36]. Cette définition conduit à imaginer des victimes qui s'ignorent. L'inconvénient de cette définition selon Philippe BRAUD, est de postuler que l'existence d'une violence objective fondée sur des critères d'appréciation qui sont ceux du sociologue et précisément du sociologue engagé. Sans une philosophie sous-jacente d'aliénation, poursuit BRAUD, il est difficile de donner corps à la logique de Pierre BOURDIEU qui se révèle ici curieusement positiviste[37].

En réalité, c'est seulement quand les exploités ou les dominés sont devenus politiquement conscients qu'ils trouvent insupportables la situation subie et c'est parce qu'ils en souffrent qu'ils qualifient de violence.

Un second inconvénient réside dans le fait qu'elle sépare ce qui ne peut pas l'être. A ce sujet BRAUD écrit: «*comment soustraire à la notion de violence politique les paroles qui salissent ou les conduites délibérément humiliantes à l'égard d'autrui*»[38]. En portant atteinte à des représentations de soi, elle renvoie à l'ordre du moi identitaire qui est la source première du malaise ou du mal être ressenti par les victimes. C'est pourquoi Philippe BRAUD propose sa définition de violence symbolique la plus performative que celle de Pierre Bourdieu.

[36] BOURDIEU (P.), *Sens pratique*, Paris, 1980, p.219
[37] BRAUD (Ph.), *Violence politique*, Paris, Seuil, 2004, p162-63
[38] *Ibidem*

En effet, il la définit comme *«une atteinte à l'estime de soi»*[39]. A partir de cette définition, l'auteur distingue

- La violence de l'Etat : celle qui résulte de l'attribut du monopole de la violence physique légitime (Max Weber).
- La violence protestataire : celle qui est dirigée contre l'ordre social, contre l'ordre politique, ou simplement les représentants et agents de la puissance publique.
- La violence inter sociale : les affrontements ou les menaces d'affrontements, qui mettent aux prises entre eux des groupes sociaux[40].

Selon Isabelle SOMMIER,*« sera considérée comme relevant de la violence politique tout acte qui frappe le régime politique ou l'un de ses représentants, une violence sera politique dès lors qu'elle est dirigée à des fins de changement politique au sens le plus large qui soit : inflexion de la politique étrangère, modification du territoire de juridiction, perspective insurrectionnelle, enfin, tout acte de contrainte exerçant des effets dans le champ politique, indépendamment de son acteur, de ses motivations et de ses victimes»*[41].

En effet, toutes les violences ne sont pas politiques mais elles peuvent le devenir ; il suffit qu'il y ait ce que les auteurs appellent les usages politiques de la violence :

Selon D. BIGO, dans les logiques de négociation et de marchandage (conditions : visibilité, le pas dépasser un certain seuil), la bataille pour imposer les qualifications légitimes des événements et des acteurs est par excellence une bataille politique »[42].

[39] BRAUD (Ph.), "Violence symbolique et mal être identitaire", in *Raisons politiques*, vol n°9, n°1, pp.33-47
[40] CORBIN. (A), *L'histoire de la violence dans les campagnes françaises au XIXe Siècle*. Paris, 1992, p.224
[41] SOMMIER (I.), *Le terrorisme*. Paris, 2000, p.104
[42] BIGO(D), *La relation terroriste*, 1988, TIII, p. 52

La violence peut être comme un acte d'affirmation politique d'une identité ou exhibition de puissance. Selon K.GALBAITH, la guerre en tant que système social, a non seulement constituée un élément essentiel de l'existence des nations en tant qu'entités politiques indépendantes, mais elle a également été indispensable à la stabilité intérieure de leurs structures politiques. Sans elle, aucun gouvernement n'a jamais été capable de faire reconnaitre sa légitimité, ou son droit à diriger la société[43].

En conclusion, le recours à la puissance publique, à la violence tout court, est aussi une affirmation de l'impuissance politique surtout quand elle vient de l'Etat. Comme dit Hannah ARENDT*« l'emploi de la force publique signale un échec du pouvoir politique à fonctionner dans son cadre normatif»*[44]. C'est surtout quand l'Etat est dans une incapacité de résoudre les problèmes politiquement à travers le dialogue.

Les analystes de la violence distinguent ensuite deux types de violences :

D'une part, la violence colérique, c'est-à-dire une violence provoquée par une décharge d'agressivité relevant de la suspension au moins partielle au cœur de l'action du calcul rationnel ainsi que de l'identification du bouc émissaire[45].

D'autres part, la violence instrumentale est exercée sans passion ni agressivité incontrôlée en vue d'atteindre des objectifs. Elle s'inscrit dans une logique de calcul et d'efficacité. La guerre s'inscrit dans cette logique.

[43] K.GALBAITH, *La paix indésirable* ? Calmann-Lévy, 1968, p.100
[44] ARENDT (H.), *Mensonge à la violence*, Calmann-Lévy, 1972, p.157
[45] R. GIRARD, *La violence et le sacré*, Grasset, 1989, p.11.

[45] MBEMBE.A., «Violence et pouvoir» in *Politique africaine*, Paris, Karthala, juin 1991, p.53

2.3. La violence et politique

Le pouvoir et la violence étant intimement liés, on est en droit de se demander quand est- ce qu'elle devient productive, et pour qui. La réponse à cette question s'inscrit dans la pratique même du pouvoir. Si la violence est productive pour ceux qui l'appliquent, elle ne l'est pas pour ceux qui la subissent. Achille MBEMBE le souligne de cette manière : *« Tout pouvoir implique la violence mais toute violence n'est pas pour autant productive pour le pouvoir»*[46].

Même si aucun pouvoir n'accepte pas l'usage quotidien de la violence, le détenteur du pouvoir a toujours" raison" et ce ne sont pas les justifications qui manquent. L'intérêt général que brandissent la plupart des responsables politiques relève de la tactique du masque. Le pouvoir devient un lieu où se constituent des alliances aux dépens de l'intérêt général.

Le pouvoir politique devient l'enjeu majeur où la violence et le pouvoir s'affrontent d'un côté et de l'autre, ces deux concepts se confondent.

Dans ce cas, l'Etat n'incarne plus l'intérêt général dont il se fait valoir. Il ne contribue plus à l'émergence d'un espace politique où le débat politique régule les conflits. Il devient le lieu où se nouent les relations interethniques, régionales, clientélistes et personnelles.

L'Etat cesse d'être l'espace où se reconnaissent dirigeants et dirigés, il devient la propriété de quelques-uns qui l'utilisent comme bon leur semble. Il devient dans ce cas un lieu de production de biens matériels mais aussi de violences symboliques productrices de violences politiques. Ceux qui possèdent le pouvoir ont le monopole de la distribution et la redistribution des biens et services.

MBEMBE.A., «Violence et pouvoir» in *Politique africaine*, Paris, Karthala, juin 1991, p.53

D'une façon brève, on peut affirmer que le pouvoir est alors un lieu d'affrontements pour sa conquête et/ou sa conservation. Ceux qui le possèdent voulant le garder jalousement tandis que les autres le convoitent ; d'où une lutte acharnée entre les deux catégories. Souvent, la violence exercée par l'Etat est justifiée par le fait qu'il a le monopole de la violence symbolique et physique de façon légitime. Donc, la violence et politique sont intimement soudées.

2.4. Pouvoir politique

Le pouvoir politique est défini comme un recours à la violence politique pour obtenir que les ordres donnés soient respectés. Le pouvoir politique connote généralement l'idée de décision et de contrainte pour rendre possible l'exécution d'une décision. Cela suppose la mise en jeu de relation de commandement et d'obéissance d'une part et de domination et de soumission d'autre part. En d'autres termes, le pouvoir politique c'est l'ensemble de processus et de rôles par lesquels sont effectivement prises et exécutées des décisions qui engagent et obligent tout le groupe.

Le pouvoir est dit politique lorsque cinq éléments sont remplis : les décisions qui concernent les actions collectives, les décisions prises, la notion de souveraineté et de suprématie, le territoire et la coercition.

Quant à P.BRAUD, dans son ouvrage, «La violence politique» définit le pouvoir politique comme une modalité de pouvoir d'injonctions qui se manifeste à un niveau global, sur un territoire et une population juridiquement non dépendante c'est-à-dire la population non assujettie. Il suppose le monopole tendanciel de la coercition légitime, ce qui, en dernière instance garantit l'obéissance à l'injonction. C'est l'usage de la force contre un récalcitrant.

2.5. Idéologie

Au sens neutre, l'idéologie est *un ensemble des représentations dans lesquelles les hommes vivent leur rapport à leurs conditions d'existence : la culture, le mode de vie, les idées, les valeurs et les goûts, conscients et inconscients, d'un individu, d'une classe ou d'une formation sociale*[47]. Il faut souligner toutefois le sens péjoratif du mot idéologie telle qu'évoquée par Karl Marx. Ainsi, selon lui, l'idéologie désigne l*a fausse conscience qui résulte de la position de la classe des sujets : la réalité des rapports sociaux leur apparait comme déformée par leurs intérêts et plus généralement par le point de vue partial auquel les condamne leur position dans le système de production*[48].

2.6. Frustration relative

Dans un article intitulé «Towards a theory of revolution»(1962), James Davies soutient que toute révolution résulte de la prise de conscience du caractère intolérable du fossé entre aspirations et satisfactions. Ce sentiment survient plus particulièrement lorsque la récession ne permet plus de satisfaire des attentes qui étaient jusque-là comblées. Selon James Davies, *« l'écart entre le désir et le réel devient donc si insupportable qu'il provoque une révolution à condition que cette frustration soit répandue dans l'ensemble de cette société et que des couches sociales la ressentent également»*[49].

[47] Encyclopédie Française, Paris, Librairie Larousse, 1974, p.6104
[48] Dictionnaire critique de la Sociologie, Paris, PUF, 1994, p.295
[49] JAMES (D.), "Towards a theory of revolution" in *American sociological review*, 1962

Ce dernier fonde son modèle sur un certain nombre d'événements historiques de grande importance, plus particulièrement la Révolution américaine de 1776[50], la Révolution française de 1789[51], la Révolution russe de 1917[52] et la Révolution égyptienne de 1952[53]. Il a trouvé que tous ces mouvements révolutionnaires avaient une base commune : la frustration collective. Davies recherche alors si, par hasard, il ne se trouvait pas dans la quantité et dans les conditions d'accès aux ressources les causes qui, sans l'intention consciente des acteurs, provoqueraient des conflits sociaux. Ces causes, il les trouve dans le sentiment d'injustice créé par le caractère intolérable du déséquilibre entre l'extension des aspirations des individus et la quantité de biens matériels et immatériels auxquels ils accèdent effectivement. Il en résulte nécessairement la mobilisation orientée vers l'acquisition des ressources nécessaires à la satisfaction de ces aspirations. La mobilisation apparait non seulement comme l'acte direct, physique de combattre le groupe social politiquement hégémonique qui contrôle l'accès à ces ressources, mais aussi comme la lutte visant à en influencer durablement le mode de répartition entre tous[54].

Ted GURR dans son ouvrage *Why men rebel*[55] fait également de la frustration la cause de la violence politique. Selon lui, la violence collective dépend du degré de frustration des besoins d'une majorité d'individus.

[50] Lire COTTERET (B.), *La révolution américaine : la quête du bonheur (1963-1789)*,Paris, Perrin, 2004
[51] Voir SOBOUL (A.), *La révolution française*, Paris, Gallimard, 1982
[52] XAVIER COQUIN (F.), *La révolution russe*, PUF, Que sais-je, 1974
[53] VIGNEAU (J.), « L'idéologie de la révolution egyptienne » in *Politique étrangère*, centre d'étude politique, Paris, 1957, vol22, n° 4
[54] JAMES (D.), *Op.cit*, 1962
[55]GURR(T), *Why men rebel?*, Princeton, Princeton University Press,1970

Il montre que la frustration se produit lorsque la quantité des biens obtenus diminue tandis que l'attente se stagne ou s'accroit. Ted GURR parle alors de frustration relative, dans la mesure où celle-ci est définie relativement à la perception des individus de l'écart entre les biens auxquels ils estiment avoir droit et ceux qu'ils obtiennent. L'intensité de la frustration détermine le degré de violence collective dans la société. Gurr s'intéresse aux différentes formes de violence aussi bien inorganisées et spontanées (émeutes, soulèvements) qu'organisées (guerre civile, révolution) ou minoritaires (attentats, complots, assassinats politiques).

Contrairement à d'autres auteurs dont Davies, Ted Robert Gurr n'établit pas de liens mécaniques entre ce décalage perçu et l'ampleur des réactions collectives. Celle-ci dépend aussi bien du degré de légitimité du pouvoir ou de sa capacité répressive que la représentation de la violence comme le seul moyen de défense de ses intérêts vitaux ou de résolution d'un conflit politique. Lorsque des mécanismes institutionnels d'expression d'exigences (élections libres, grèves conventionnelles, pétitions, sit-in) existent et fonctionnent de manière régulière, la violence devient illégitime.

Ces analyses de ces auteurs peuvent être appliquées sur le cas Burundais. En effet, en recourant à la violence, les « maquisards » ou autres contestataires se voyaient privés de la chose publique au profit d'une partie de l'élite au pouvoir. Les biens attendus ne pouvant pas être obtenus, le recourt à la contestation a été privilégié, depuis l'exil et/ou à l'intérieur du pays ou depuis le maquis.

Ce premier chapitre était consacré à la théorisation et à la conceptualisation en se référant aux approches de différents auteurs. Nous avons donc insisté sur des notions en rapport avec notre travail de recherche pour faciliter sa compréhension.

Car, pour reprendre Max Weber, il faut définir les concepts pour entendre les mêmes choses. Ainsi, des notions qui ont un lien avec l'exil et/ou le maquis ont été mises à l'honneur.

Dans le chapitre qui suit, nous nous focaliserons sur l'histoire de la mobilité forcée (période postindépendance). Autrement dit, nous étudierons le processus de productions des exilés qui ont adopté l'attitude politique de contestation à travers le maquis.

CHAPITRE II. HISTOIRE DE LA MOBILITE FORCEE AU BURUNDI : DE L'EXIL ET DU MAQUIS A LA CONQUETE DU POUVOIR POLITIQUE AU BURUNDI

Ce deuxième chapitre est consacré aux différents événements qui ont favorisé la production des exilés et des maquisards. Nous analysons en effet les événements qui ont créé les conditions de l'exil et du maquis jusqu'à la conquête du pouvoir par les anciens exilés et maquisards.

Section 1. Le poids de l'exil dans la construction de l'idéologie politique

Dans cette section, nous parlerons des événements qui ont précédé les élections de 1993. Nous évoquerons notamment, les événements de 1988 et 1991, le courant démocratique des années1990, la naissance du FRODEBU ainsi que leur influence sur les élections de1993.

La crise de 1988 et les attaques de 1991 ont joué un rôle dans le renforcement de la crise. Certes le FRODEBU était déjà né quand ces événements se sont déclenchés mais force est de souligner que ce mouvement encore clandestin en a profité pour accentuer son discours contestataire. Ces crises ont été aussi l'objet de dénonciation de la part des mouvements contestataires à l'instar du CNDD (FDD). On peut donc dire que ces crises ont directement influencé la création du maquis et de l'exil qui font partie de ce travail.

1.1. Les massacres de Ntega-Marangara

La crise de NTEGA-MARANGARA qui éclate en Août 1988 est vue comme l'élément déclencheur des réformes institutionnelles concrétisées par la mise place du gouvernement d'Unité nationale.

En effet, ce drame qui a emporté des vies humaines monté sur base ethnique attire l'attention des dirigeants du pays et prirent l'initiative d'instaurer un gouvernement sur quotas ethniques c'est-à-dire 50% des Hutu et 50% des Tutsi.

Pour justifier cela, le discours politique du Président Pierre BUYOYA est clair:

« *Le Burundi n'est pas exclusivement un pays des Bahutu où les Batutsi ne seraient que des hôtes. Il n'est pas non plus celui des Batutsi où les Bahutu ne seraient que des citoyens de seconde zone*»[56].

Sa philosophie était donc basée sur deux principes « *le rééquilibrage ethnique* et *le dialogue*»[57]. Le dialogue de 1989 condamnait toute forme de discrimination ou d'exclusion sur base ethnique. Ainsi, le rapport de la commission chargée d'étudier la question de l'Unité nationale le précisé bien dans ces termes :

« *Tous les peuples sont susceptibles de régression et même de disparition si la raison de l'union ne prime pas sur l'égoïsme de division* »[58]. Cela n'a pas manqué de provoquer les événements de 1991.

1.2. Attaques de 1991

Le changement d'un système et d'une société s'accompagne souvent de tensions, de conflits qui, à voir leur déroulement et leur dénouement, dévoilent le caractère superficiel ou profond. Les événements de Novembre-Décembre 1991 en témoignent au Burundi.

[56] CHRETIEN (J.-P.), « L'Afrique des Grands Lacs :Deux mille ans d'Histoire » *in Outre- mers, Revue d'Histoire*, Paris, Flammarion, 2001, p.28

[57] MANIRAGORA(E.), *A quoi servent les élections ? Perceptions populaires à partir de la commune Gasorwe*, Bujumbura, U.B, 2003- 2004, p.44

[58] *Idem*, p.45

Ces faits qui ont secoué la capitale et les provinces du nord-ouest (notamment Bubanza et Cibitoke) permettent de faire le point sur l'évolution politique qui s'avère plus que jamais porteuse d'espérances, mais aussi de conflits[59].

Bien que ce processus donne des gages d'ouverture et de libéralisme politique (référendum du 5 décembre 1991 sur la charte de l'unité, travaux de la commission constitutionnelle) qui dessinaient un Etat de droit, un régime parlementaire, présidentiel et pluraliste, le rejet de toute tentation ethnique. Le succès de telle entreprise qui assura d'une légitimité populaire lors du referendum sur la charte de l'unité inspira des inquiétudes à ceux qui voyaient leur situation ou leur projet politique compromis, qu'il s'agisse d'extrémistes Batutsi ou Bahutu dont la ligne politique et idéologique d'affrontement se trouvait contredites par l'évolution en cours[60].

Les signes avant coureurs s'étaient multipliés dans le courant de l'année par la constitution d'un réseau clandestin composé d'« infiltrés » du PALIPEHUTU[61].

Selon Brigitte ERLER et Filip REYNTJENS, dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 novembre 1991, entre 23 et 24 heures, des groupes armés attaquent des objectifs militaires et de police, ainsi que certains civils tutsi. Cette opération coordonnée touche plus d'une dizaine d'endroits, en particulier dans les provinces de Cibitoke, Bubanza et Bujumbura, et dans une mesure nettement moindre celles de Kayanza et Ngozi.

[59] THIBON (C.), « Les événements de novembre-décembre1991 au Burundi » in *Politique Africaine*, n°45, mars, 1992, p.154
[60] *Ibidem*
[61] THIBON (C.), *Op.Cit*, 1992, p.155

Partout, les attaques suivent plus ou moins le même schéma: les assaillants comptent entre 50 et 100 hommes, armés pour la plupart de machettes, lances, flèches et gourdins; il n'y a guère que quelques grenades et fusils (2à 3, rarement plus. Les assaillants paraissent s'être crus invulnérables, grâce notamment à des scarifications rituelles. Ces groupes étaient composés en majorité de membres et sympathisants locaux du Palipehutu, ainsi que de quelques "infiltrés". Dès qu'ils essuyaient leurs premières pertes sous le feu de l'armée, ils se retiraient et pour la plupart disparaissaient[62].

En province, les événements commencent la nuit du 23 au 24 novembre 1991. Des groupes armés attaquent des objectifs militaires et de police ainsi que certains civils tutsi.

Cette opération coordonnée touche plus d'une douzaine d'endroits dans les provinces de Cibitoke, Bubanza et Bujumbura et dans une mesure nettement moindre celles de Kayanza et Ngozi.

Cette tragédie n'aura pas passé sans laisser des conséquences derrière elle. Les victimes s'élèveraient à 551 morts selon le bilan dressé par le ministre de l'intérieur et des collectivités locales d'alors Libère Bararunyeretse mais les estimations révèlent au tour de 3000 morts au minimum d'après les observateurs externes. Le nombre des disparus et des détenus se comptent en milliers de personnes. On compte également plus de 50000 réfugiés au Zaïre, Rwanda et Tanzanie[63].

[62] ERLER (B.) et REYNTJENS (F.), *Les événements de Novembre 1991 au Burundi. Rapport d'une mission d'enquête*, 17 février 1992, p.8

[63] ERLER (E.) et REYNTJENS (F.), *Op.cit.*, Bruxelles, 1992, p.53

Le gouvernement du Burundi de l'époque ne manquera pas de condamner les commanditaires de l'attaque : « *Ces assaillants ne sont autres que ceux-là qui ont toujours combattu la voie de l'unité et font partie des groupuscules d'extrémistes qui ne rêvent que la division et la désolation entre frères et sœurs*»[64].

Ces attaques seront aussi condamnées par le PALIPEHUTU, principal suspect dans un communiqué : « *Ces actes de sabotage sont le résultat d'une conspiration orchestrée par des extrémistes dont l'objectif est d'anéantir les efforts de réconciliation consentis par les deux parties au bénéfice de la population burundaise qui en majorité aspire à une nation unie, paisible, démocratique, prospère et respectueuse des droits de l'homme* »[65].

Ces incidents seront suivis par des arrestations. Les premières arrestations ont lieu le 31 novembre 1991 à Buganda en province Cibitoke. Ces arrestations visent les militants du PALIPEHUTU et des personnes soupçonnées d'appartenir à ce parti. Dans les provinces de Cibitoke et de Bubanza en particulier, certaines opérations policières se heurtent à des résistances de la part de la population[66].

Analysant ces attaques, Christian Thibon évoque deux explications : La géographie des événements qui ne serait pas du hasard. En effet les provinces touchées sont parmi ceux qui ont enregistré moins de scores dans le référendum du 5 fevrier1991 et où les frustrations sociales favorisent l'adhésion à des solidarités anti-étatiques ou ethniques. Se trouve également posée la question des réfugiés, ces derniers pouvant faire l'objet de manipulations eu égard aux événements à l'origine de leur exil[67].

[64] Message du chef de l'Etat à la nation, Renouveau, 5 décembre 1991
[65] PALIPEHUTU, *Communiqué de Presse*, Paris, le 24 novembre 1991
[66] THIBON (C.), *Op.Cit*, p.156
[67] THIBON (C.),Op.cit, p.158

Section 2. Les élections de 1993 productrices de l'exil et du maquis

L'année 1993 fut celle d'espoir pour le Burundi. Elle fut celle de la première élection démocratique du Burundi indépendant qui consacra la victoire du FRODEBU avec à sa tête le président Melchior Ndadaye. Cette victoire fut de courte durée car ce dernier sera assassiné avec bon nombre de ses compagnons. C'est la descente aux enfers. S'en suivront l'exil pour les uns et le maquis pour les autres en vue, disaient les maquisards et exilés, de restaurer l'ordre démocratique.

2.1. Effets sur l'exil et maquis : un terreau de revendications politiques.

Dès 1980, certains des militants du parti UBU commencèrent à rentrer au Burundi en provenance du Rwanda pour la plupart et se firent recruter au sein du parti UPRONA et de ses mouvements intégrés.

Il s'agit des futurs présidents de la République Melchior Ndadaye, Cyprien Ntaryamira, et Sylvestre Ntibantunganya. A la fin de cette même année, ils parvinrent en dépit de la surveillance policière de la deuxième République, à fonder un premier parti clandestin. En 1984, le Front de Lutte pour la Démocratie(FROLUDE). Ce sera le noyau du futur Front pour la Défense de la Démocratie au Burundi (FRODEBU) créé lui aussi en clandestinité à Gitega en 1986[68]. Ce parti sera légalisé en 1992 avec la nouvelle constitution de Mars 1992 reconnaissant le multipartisme et était considéré comme parti de la majorité hutu.

Il faut rappeler au passage que le leader du FRODEBU Melchior Ndadaye venait juste de rentrer d'exil et avait évolué au Rwanda. C'est dire que l'exil a développé chez les exilés surtout les responsables tels les Ndadaye et ses compagnons des velléités contestataires.

[68] NIMUBONA (J.), *Analyse des représentations du pouvoir politique. Le cas du Burundi, France*, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, p.556

Le programme du FRODEBU se résume en cinq grands points à savoir :

- lutter pour une paix durable,
- asseoir une vraie démocratie,
- réhabilitation et développement,
- unité nationale
- l'entente mutuelle[69].

2.2. La démocratisation du Burundi : cheminement vers le multipartisme

Entre 1990 et 1994, de nombreux Etats au sud Sahara ont connu des modifications de leur régime politique. Ils ont été engagés dans des scenarii de démocratisation par un jeu combiné de pressions internes et de contraintes externes, qui ont pu être repérés comme causes ou facteurs de ces changements. Au début des années 1990 notamment, le continent africain donnait le sentiment d'entrer dans la phase de transition démocratique, on croyait percevoir une certaine ouverture[39]. Mais certains Etats optèrent pour un changement dans la continuité.

Suite à la remise en question du système communiste plusieurs mouvements populaires et organisations politiques exigèrent le pluralisme politique, les droits de l'homme, etc. Bref, il fallait rompre avec le passé. Est-ce que le contexte burundais se prêtait à cette rupture ?

Le discours de la Baule décréta en quelque sorte une démocratie prête à porter. Lors de cette conférence, le Président français Mitterrand indiqua les bornes de la coopération France-Afrique :

[69] Le Renouveau du Burundi n°6492 du mai 2005, 2e trimestre, les 46 points du candidat Melchior Ndadaye.

«(...) S'il y a contestation dans tel Etat particulier, eh bien! Que les dirigeants de ces pays en débattent avec leurs citoyens. Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un Etat d'équilibre au moment où apparait une nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure. Voilà le schéma que nous disposons(...) c'est le chemin de la liberté sur lequel vous avancerez en même temps que vous avancerez sur le chemin du développement(...) il n'y pas de développement sans démocratie ni de démocratie sans développement»[70].

Le Président français semblait dans le premier temps prodiguer des conseils *:(...) A vos peuples libres, à vous Etats souverains que je respecte, de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure »*[71]. Toutefois, dans une conférence de presse en marge de cette conférence des chefs d'Etats, Mitterrand soulignera que l'aide de la France aux Etats africains sera conditionnée à l'avancée du processus de démocratisation. Il établissait ainsi une distinction entre une «aide tiède» destinée aux régimes autoritaires refusant toute évolution démocratique et une «aide enthousiaste» réservée à ceux qui franchiront le pas avec courage.

Plusieurs observateurs de ce processus qui s'implantait en Afrique ne s'empêchèrent de le qualifier de caricatural, de schématique, de simpliste ; bref, une démocratie inadaptée à l'organisation et à la gestion du pouvoir en Afrique[72].

[70] VAN DE WALLE (N.), «Démocratisation en Afrique: un bilan critique». In Sous dir. Mamoudou GAZIBO et Céline THIRIOT, *Le politique en Afrique Etats des débats et pistes de recherché*, p.149

[71] *Ibidem*

[72] OKAMBA (E.), *Une analyse systémique des conférences nationales*, Afrique, 1993, p.24

Certains iront jusqu'à ironiser que la démocratie africaine est unique en ce sens qu'elle rejette les réalités socioculturelles[73].

Le courant en faveur de la démocratie a trouvé le Burundi déjà engagé dans un processus de décrispation de l'espace politique longtemps sous les régimes militaires d'un «certain sud»[74] qui l'exerçaient sans partage.

Il s'était déjà lancé dans un mouvement des changements politiques marqué par la mise en débat public des grandes questions nationales : la remise en question des anciens modes de gestion, la promotion et la défense des droits de l'homme, le développement du mouvement associatif, la recherche d'une participation accrue des populations aux affaires locales et nationales. Ce qui n'a pas empêché que cette nouvelle donne politique mondiale crée une conjoncture nouvelle[75]où des idées s'expriment en faveur de l'approfondissement de ce processus déjà enclenché.

Le président Buyoya se montrait confiant, lors du lancement des travaux de la Commission constitutionnelle, il indiqua :

«Nous pouvons avancer en effet et franchir une nouvelle étape dans la construction d'un Burundi nouveau : étape de la démocratie. Nous pouvons entamer la marche vers la démocratie, sereins et d'un pas sûr car, avec l'unité retrouvée, nous tenons le viatique, avec la charte de l'unité, nous tenons la boussole»[76].

[73] RUTEMBESA (F.), «Pour une démocratie qui tient compte des réalités africaines», in *A.C.A.* 3-4 1996

[74] NIMUBONA (J.),*op cit.*, p.541

[75] République du Burundi. *Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi*, Bujumbura, août 19991, p.23

[76] REYNTJENS (F.), « L'ingénierie de l'unité nationale. Quelques singularités de la constitution burundaise de 1992 » in *Politique africaine* n° 55, octobre 1992, p.141

Toutefois, plusieurs défis ou craintes étaient à relever pour la réussite de cette démarche toute nouvelle. La nouvelle donne politique survenait quand la population restait hantée par les séquelles des déchirements à caractère ethnique qu'a connus le pays.

Ensuite, ce processus de démocratisation, outre le danger d'ethnisation de la vie politique, heurtait un risque réel d'instabilité politique dans l'hypothèse où aucun parti politique ne réunirait une majorité absolue au Parlement et aucune coalition ne se dégagerait[77]. Ainsi donc, il y avait une crainte de conflit entre l'Exécutif et le Législatif pouvant déboucher sur le blocage institutionnel et compromettre le fonctionnement de l'Etat.

Bien plus, contrairement aux intellectuels, dans les milieux paysans, il y avait une certaine inquiétude vis-à -vis de ce système, craignant le retour à la guerre[78].

Notons pour terminer que ce processus de démocratisation fut concrétisé par la mise en place d'une constitution reconnaissant le multipartisme en 1992. C'est cette constitution qui guidera les élections pluralistes de 1993.

2.3. L'unité nationale

Un débat est ouvert en 1989 sur le renforcement de l'Unité nationale. Un décret créant la commission chargée d'étudier la question de l'Unité nationale précisait qu'elle est composée à égalité de Hutu et de Tutsi en provenance de tous les secteurs de la vie nationale. Elle avait pour missions[79] :

- D'analyser toute problématique de la démocratisation et de produire un rapport à transmettre au Président de la République ;

[77] Rapport, Commission constitutionnelle, *op cit*, p.43

[78] BUYOYA (P.), *Mission possible : construire une paix durable au Burundi*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.90

[79] Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi d'aout 1991, Bujumbura, 1991, p.1

- D'organiser le débat national sur la démocratisation des institutions et de la vie politique ;
- D'élaborer enfin un projet de la constitution de la République du Burundi et d'en assurer l'explication avant son adoption.

Concrètement, le Président attendait de cette Commission qu'elle examine le régime politique souhaitable, le système des partis politiques, la démocratie et le développement, le pluralisme démocratique et la sauvegarde de l'Unité nationale, les contre-pouvoirs désirables[80]. Cependant, il ne redoutait pas qu'il engageait le pays dans une voie toute nouvelle et que certains n'y voyaient que leur mort symbolique et politique. C'est ce qu'évoque ici Pierre Buyoya :*« A l'époque certains des ses compatriotes priaient pour que le Burundi soit épargné de ce mouvement, comme si nous pouvions nous enfermer dans une tour d'ivoire. Il était pratiquement impossible d'échapper à ce vent de changement »*[81].

Pour édifier la démocratie, selon les autorités, il fallait d'abord lui donner une fondation : l'unité, ensuite les bâtisseurs qui étaient les organes de direction et le peuple. Il fallait enfin une voie et une méthode : la concertation

Désormais, l'accession au pouvoir devait suivre des principes et règles démocratiques. Pour renforcer ces valeurs démocratiques, des stratégies ont été mises sur pieds notamment le retour des réfugiés, élaboration d'une nouvelle constitution consacrant le multipartisme démocratique, etc.

[80] Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi d'aout 1991, Bujumbura, 1991, p.1

[81] BUYOYA (P.), *Op.cit.* Paris, L'Harmattan, 1998, p.87

2.4. La constitution de mars 1992

Après les événements sanglants de NTEGA-MARANGARA, le Président BUYOYA comprit que ce cycle infernal devait être brisé. Il entama une nouvelle dynamique politique visant à associer pleinement la composante ethnique hutue qui avait jusque-là été écartée. Différentes étapes (ci-haut) enclenchées aboutirent à l'adoption, par référendum du 09 mars 1992, de la constitution de la Troisième République. Pour les Tutsi, cette ouverture politique n'était pas sans risque. Loin de là! Ils craignaient que la majorité démographique fasse la majorité politique

Des règles très novatrices sont ainsi mises en place à cet effet. Et comme le note à sa juste valeur le constitutionnaliste REYNTJENS :

«Chaque fois qu'il est, implicitement ou explicitement, question de relations ethniques dans leur expression et que le spectre de majorité démographique devenant majorité politique se profile, on note une remarquable ingénierie de l'unité nationale»[82].

La constitution de 1992 a ouvert le Burundi au multipartisme, système qui avait été abrogé par le dernier monarque burundais Charles NDIZEYE. Signé le 13 mars 1992, il a connu cependant une courte épreuve suite à la décapitation des institutions mises en place en juin 1993.

Ce système constitutionnel innovait en proposant un système semi-présidentiel, c'est-à-dire un système qui préconisait un président, un premier ministre et un parlement avec un équilibre entre les pouvoirs législatif, judiciaire et un exécutif relativement renforcé, la création d'un groupe constitutionnel comme le conseil de l'Unité nationale.

[82] REYNTJENS (F.), « L'ingénierie de l'unité nationale.», in *Politique africaine*, n°55, octobre 1992, p.141

C'était une constitution qui se voulait démocratique, notamment avec l'instauration du multipartisme, la protection des droits de l'homme, etc.[83].

2.5. Elections de 1993 ou consacration du multipartisme

S'inscrivant dans le contexte international imposant le multipartisme, la nouvelle constitution consacre le retour au multipartisme.

Pour rappel, le sommet France-Afrique de la Baule de 1990 impose le multipartisme sur l'agenda politique des Etats africains. En conditionnant son aide, la France exerce une pression sur ces Etats africains de commencer le processus de démocratisation institutionnelle. Par un simple coup de regard dans l'histoire, il importe de souligner que la chute du " Mur de Berlin" du 9 novembre 1989 est bien déterminante dans l'orientation d'une ère politique dans les pays africains où les régimes dictatoriaux avaient pris place.

Dans un contexte international qui impose le pluralisme politique, ce processus se mue ensuite en démocratisation, évolution qui n'est pas vue d'un bon œil parce que diminuant considérablement les possibilités d'un contrôle qui, jadis, s'exerçait par le biais du parti unique.

La succession de ces deux processus, dont les logiques ne sont les mêmes l'un entamé en 1988, l'autre en 1991 a sans doute trop rapide

En effet, cette ouverture au pluralisme politique n'a pas passé sans susciter un scepticisme évident dans un contexte habitué au monopartisme ; l'élite tutsi craignant qu'une majorité ne devienne une majorité politique.

[83] *Ibidem*

Ce courant "tutsi", qui se retrouve essentiellement dans l'ancien parti unique l'UPRONA, contrôlant l'appareil politico-administratif ne doute pas de la victoire du parti. En son sein militent également des élites hutu comme Nicolas MAYUGU, Gabriel TOYI, François NGEZE, Adrien SIBOMANA pour ne citer que ceux-là. L'UPRONA n'hésite pas de mettre en avant ces figures durant la campagne électorale pour mettre en exergue son image de parti "unitaire"

Un second groupe des partis souhaitant construire un Etat où règne la justice sociale et ce groupe gagne la légitimité de la masse hutu. Il s'agit du FRODEBU, RPB, PP et du PL.

Les élections de 1993 ont été préparées et organisées dans un climat socio-politique tendu. Plusieurs mutations les précédant avaient déjà été observées. A titre d'exemple, le virus de division inter-ethnique continuait à planer sur les institutions de la République, le concept d'identité nationale se substituant à celui de l'identité ethnique. La revue trimestrielle inter diocésaine le précise en termes :

« *Le problème dans le contexte du Rwanda et du Burundi, c'est que le totalitarisme ethnocentrique risque de rendre chaque fois les élections de simples recensions ethniques* »[85].

Depuis la fin de la monarchie, le pouvoir est géré non seulement par un parti unique mais également aux mains des personnalités de même ethnie, même région, et même profession, les élections de juin 1993 avaient comme enjeu principal : la monopolisation/ la conquête du gâteau national. A ce propos Julien NIMUBONA parlera du « *partage du gâteau national* »[86].

[85] NTABONA (A.), « Autopsie de la crise » in *A.C.A.* p.353

[86] NIMUBONA (J.), *Elections présidentielles du 01 juin 1993 au Burundi. Problématique de légitimation en situation de dynamique socio-politique*, Bordeaux, Mémoire de DEA, 1994, p.79

Mais, derrière cet enjeu central, se cache d'autres enjeux tels que la" conquête du pouvoir et la conservation du pouvoir". Avec l'agrément du FRODEBU, un monde bipolaire commençait à s'observer lors de la campagne électorale

Godefroid NYAWAKIRA écrit à ce propos :

« La formation de ces blocs n'a pas été du tout difficile sauf le PRP qui est resté seul dans la compétition aux élections présidentielles, pour les autres, il suffisait qu'il ait un président Tutsi pour s'aligner derrière l'UPRONA ou président Hutu pour aller derrière le FRODEBU »[87].

Malgré ce fond explosif, la campagne électorale s'est déroulée dans un calme apparent et le scrutin dans une nette transparence. Les élections présidentielles donnent la victoire à Melchior NDADAYE.

Les résultats des élections présidentielles (64.74% pour le FRODEBU contre 32.39% de l'UPRONA) et législatives (65 sièges pour le FRODEBU et 16 pour l'UPRONA) prouvent à suffisance la forte mobilisation autour du FRODEBU et de son leader Melchior NDADAYE.

On ne peut pas ignorer aussi l'enjeu ethnique à ces élections. Ce comportement" hostile" aurait-il changé au cours des élections de 2005 ? Ça sera le point suivant que nous allons aborder pour tenter une réponse à la question.

2.6. Assassinat du président NDADAYE et éclatement d'une guerre civile

Le nouveau gouvernement démocratiquement élu fut très vite confronté à des problèmes importants : le retour en masse des réfugiés car, avec l'arrivée de NDADAYE au pouvoir, le retour des réfugiés hutu s'accélère et cause des tensions

[87] NYAWAKIRA (G.), *La radicalisation de l'ethnie au Burundi à travers les partis politiques*, Bujumbura, U.B. FLSH, 1998, p.74

au niveau des revendications foncières, le rééquilibrage au sein des pouvoirs publics, et une grande méfiance de l'armée nationale qui craint des réformes de l'appareil militaire et de sécurité. Tous ces facteurs sont à l'origine du coup d'état du 21 octobre 1993, lors duquel sont assassinés le président Melchior NDADAYE et plusieurs dignitaires du FRODEBU par un groupe de militaires, ce qui a interrompu le processus de démocratisation. Le désastre est redoutable. Les populations civiles périrent dans leur incontestable innocence.

Enragés, certains hutu sautèrent sauvagement sur des paisibles tutsi dans les campagnes, tandis que dans les établissements scolaires où dominaient les tutsi ainsi que dans les milieux urbains c'est la chasse aux hutu

Filip Reyntjens affirme cette situation de peur et de vengeance :

« A la nouvelle du putsch et des assassinats à Bujumbura, les provinces s'embrasent : des hutu souvent encadrés par des autorités locales du FRODEBU, tuent des tutsi et des adhérents de l'UPRONA ; l'armée et des civils tutsi tuent des Hutu et des membres du FRODEBU. Plus de 500000 personnes trouvent la mort, à peu près autant des hutu que des tutsi »[88].

Ceci est corroboré par Jean Pierre Chrétien : *« Informées de la mort de leur président, les populations hutu, mues par une auto-défense aveugle, couplée d'informations diffusées depuis le Rwanda, vont commettre des tueries incommensurables»*[89].

[88] REYNTJENS (F.) cité par PALMANS(E.), *Media et politique en situation de crise*. Cas du Burundi, université d'Antwerp, 2008, Phd, p.91

[89] CHRETIEN (J.P), *Le défi de l'ethnisme au Rwanda et au Burundi, 1990-1996*, Paris Karthala, p.51

Toutefois, selon le même auteur, la réplique de l'armée sera sévère et disproportionnée. Des militaires se sont livrés à des atrocités faisant victimes chez les hutu accusés d'être des auteurs des violences[90].

2.7. Le maquis et la création des FDD

Selon Jean Marie Ngendahayo interviewé par Willy Nindorera, depuis les quarante dernières années, des mouvements hutu se sont organisés principalement à l'extérieur du pays. Ils se sont caractérisés par deux tendances principales : la première, incarnée essentiellement par le PALIPEHUTU, prônait le retour au pays par la force des armes ; la seconde, soutenue par le parti des travailleurs du Burundi (Umugambwe w'Abakoziw'Uburundi, UBU), se voulant être un mouvement démocratique qui entendait insuffler à toutes les composantes ethniques du pays les valeurs d'égalité, de dignité et de justice pour tous[91]. Ce sont les émules de l'UBU et du Mouvement des Etudiants Progressistes Barundi (MEPROBU) qui vont donner naissance au FRODEBU, vainqueur des élections présidentielles et législatives de juin 1993.[92]

La victoire sans ambiguïté du FRODEBU avait convaincu les plus pessimistes des Hutu qu'il était désormais possible de construire un Burundi nouveau dans lequel toutes les ethnies pourraient vivre en harmonie.

[90] *Ibidem*

[91] Entretien en septembre avec NGENDAHAYO (J.-M.), ancien député, négociateur, ministre du CNDD-FDD (2005-2007) cité par NINDORERA Willy, CNDD-FDD : Le cheminement de la lutte armée au combat politique,Berghof foundation, 2012, p.12

[92] *Ibidem*

Mais, avec le coup d'Etat du 21 octobre 1993, les hutu, dans leur grande majorité, ont le sentiment que les Tutsi, par l'intermédiaire de l'armée veulent se maintenir au pouvoir par la force des armes.[93] En effet, tous les responsables actuels et passés du CNDD-FDD interviewés par NINDORERA(W) s'accordent pour dire que la rébellion armée est née suite au refus du processus démocratique par l'armée en octobre 1993. Pour un ancien combattant des FDD, il n'y avait plus d'autres recours que celui de prendre les armes :

« Avec les crises successives des années 65,1972, 1988 puis celles de 1993 avec un accent particulier sur cette crise où des élections libres avaient permis de mettre au pouvoir un Président hutu sans recourir à la force, les Hutu ont vu que ce n'était pas possible de diriger sans une force de protection. S'il fallait parvenir aux institutions, les forces de sécurité en place étaient un obstacle »[94].

Même son de cloche de la part d'une députée du CNDD-FDD, ancienne combattante du mouvement rebelle :

« *Les répressions militaires répétitives vis -à-vis de la population sans arme,... les* emprisonnements *injustes de certaines personnes et la discrimination dans différents services du pays dont l'armée ont poussé la population à s'organiser et combattre*»[95].

[93] Entretien en septembre avec NGENDAHAYO (J.-M.), ancien député, négociateur, ministre du CNDD-FDD (2005-2007) cité par NINDORERA Willy, CNDD-FDD : Le cheminement de la lutte armée au combat politique, Berghof foundation, 2012, p.12

[94] Entretien en aout avec Cyriaque MUHAWENAYO, ancien combattant du CNDD-FDD, Journaliste cité par NINDORERA(W), *Op.cit.*, .p.12

[95] Entretien RURAHINDA Bénigne en septembre 2011, députée du CNDD-FDD, Présidente de la ligue des femmes du CNDD-FDD interviewée par NINDORERA(W), *Op. cit.* p.13

Un autre député du CNDD-FDD affirme de son côté : *« Nous nous sommes dit que nous pouvions utiliser les mêmes armes que ceux qui pensaient en avoir le monopole »*[96].

Pour Gélase Ndabirabe, " une armée détruit une autre, ce qui justifie le choix de la lutte armée.[97]

Mais, l'assassinat du président Melchior Ndadaye n'est que l'élément déclencheur de la lutte armée. En effet, toujours selon les mêmes sources, la lutte armée prend ses racines profondes dans les frustrations dont été victimes certains Hutu non seulement discriminés et exclus mais également victimes de cycles de violences répétitives. C'est ce qu'affirme un colonel des Forces de Défense Nationale (FDN)[98] en provenance des FDD : *« C'est l'installation depuis 1966 d'un régime dictatorial soutenu par l'armée mono ethnique et mono régionale tutsi, caractérisée par une politique oppressive contre les populations hutu considérées comme des ennemies de la nation, et l'ethnisation et la régionalisation de tous les services de l'état, qui sont à la base de la lutte armée»*[99].

De plus, selon l'un des responsables de l'organisation de la rébellion du CDD à ses débuts, les gens ont entendu des discours politiques mobilisant des événements sanglants et ont refusé d'en payer les frais de nouveau :

[96] Entretien avec Foestus NTANYUNGU, député du CNDD- FDD, un des organisateurs de la lutte armée

[97] Gélase NDABIRABE, ancien porte-parole du CNDD-FDD interviewé par NINDORERA(W.) in CNDD-FDD: Le cheminement de la lutte armée au combat politique, Borghof foundation, 2012, p.13

[98] Entretien avec colonel MUKWAYA, inspecteur principal des affaires sociales FDN, ancien des FDD interviewé par NINDORERA Willy, *Op.cit.*, p.13

[99] Entretien avec colonel MUKWAYA, inspecteur principal des affaires sociales FDN, ancien des FDD interviewé par NINDORERA Willy, *Op.cit.*, p.13

« Après 1972, il y a une génération composée des orphelins de 1972[sic] qui avait en mémoire la disparition des siens. Ces orphelins ont estimé devoir aller à la guerre. Ce sont ces jeunes qui avaient entre 20 et 30 ans qui ont pris la décision de prendre les fusils. Il faut savoir que... depuis que l'armée est mono ethnique, les Hutu ont toujours vu le fusil (inkoho en kirundi, la langue nationale) comme quelque chose qui les épouvantait. Ils se sont dits alors qu'ils pouvaient eux aussi apprendre à manier le fusil pour se retrouver d'égal à égal avec « l'armée tutsi »[100].

Dès le début de la lutte, le CNDD (FDD) installe son quartier général dans la zone Uvira et entreprend de se renforcer en recrutant parmi les jeunes hutus fuyant la répression, aidé en cela par la radio RUTOMORANGINGO. Il se remarqua par de petites attaques, embuscades, pillages, etc. L'appel à la violence est lancé à partir de Bukavu en RDC en des termes on ne peut plus sévères :

« A ceux qui possèdent les armes dans tous les coins du pays, nous disons : Soyez toujours prêts car le 20 janvier 1995, nous nous sommes convenus de ne plus reconnaitre le gouvernement issu du processus de négociations de Kigobe-Kajaga. Méfiez-vous des gouverneurs de province ainsi que les administrateurs communaux et si c'est possible, assassinez-le»[101].

Et ce n'est que dans les premiers mois de 1995 que des positions militaires furent attaquées de manière continue et soutenue en particulier dans les provinces de Bubanza et Cibitoke.

Il faut souligner ici que les camps de réfugiés surtout en Tanzanie furent le théâtre de recrutement par excellence.

[100] Entretien avec N P ancien patron du CNDD-FDD interviewé par NINDORERA Willy in *Op.cit.*
[101] MANIRAKIZA (M.), *Burundi, les écoles du crime 1994-2005*, 2006, p.119

La condition d'exilés (frustration, condition de vie difficile, etc.) n'est pas étrangère à cet intérêt de la part des recruteurs pour ces camps.

2.8. La présentation du parti : naissance, objectifs et idéologie

Le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force de Défense de la Démocratie CNDD-FDD en sigle a été fondé en juin 1994. Selon J.M Balance et Arnaud LAGRANGE, *« la création du CNDD(FDD) résulte d'une scission au sein du parti FRODEBU dont l'origine réside dans la lutte interne entre Leonard Nyangoma et Sylvestre Ntibantunganya pour prendre la succession de Melchior Ndadaye»*[102].

Apres une longue période de contestation armée, ce mouvement a conquis le pouvoir à la suite des accords de cessez-le feu signés en 2002 avec le gouvernement de l'époque.

Devenu parti politique le 8 août 2004 lors du congrès de Gitega, le CNDD-FDD a été officiellement agréé par le Ministère de l'Intérieur par une ordonnance du 10 janvier 2005.

Les membres du parti sont appelés ABAGUMYABANGA. Le parti a deux ligues : la ligue des femmes, Abakenyererarugamba et la ligue des jeunes Imbonerakure considérée comme la véritable pépinière du parti avec l'âge compris entre 18 à 35ans.

La vision de ce parti est constructive. Le CNDD-FDD prône un Burundi démocratique, stable et prospère. Les principaux axes auxquels le parti doit focaliser ses efforts sont : la justice pour tous, la sécurité, la bonne gouvernance basée sur la démocratie, le développement intégral et durable.

[102] BALANCE (J.M) et LAGRANGE (A.), *Les nouveaux mondes rebelles. Conflits, terrorismes et contestation*, Paris, éd. Michalon, 2004, p.76

Il s'appuie sur une idéologie sociétaire et démocratique. Il est au service du peuple, pour le développement intégral et humain durable.

Sa devise est JUSTICE-DEMOCRATIE et DEVELOPPEMENT

Ses objectifs

Le parti CNDD-FDD s'est fixé comme objectifs : la réconciliation nationale ; le respect des droits de la personne humaine ; l'état de droit ; le respect de l'intégralité territoriale et des lois ; l'unité nationale et la lutte contre le génocide ; l'exclusion ; les divisions ethniques, les régimes issus des coups de force.

Principes et valeurs

D'après ses statuts, le parti CNDD-FDD est un parti politique dont les militants ont comme principes et objectifs la démocratisation et le développement économique et social du pays basé sur un développement humain durable. Le parti CNDD-FDD se veut un système fort qui doit veiller à ce que ses membres se conforment à ses idéaux[103].

2.9. Antécédents historiques de la naissance du CNDD FDD

Les élections de 2005 sont organisées à la suite du contexte socio-politique délicat au Burundi depuis l'accession à l'indépendance notamment les événements qui ont secoué le pays. Mais, le plus marquant et qui propulsa la naissance du CNDD-FDD est celui de 1993.

[103] Statuts du CNDD-FDD, Gitega. 8 août 2004

2.10. La transformation du CNDD-FDD en parti politique

Concernant l'intégration dans les institutions politiques, le protocole de Pretoria prévoit également les fonctions à occuper par le CNDD-FDD.

A l'issue de l'Accord global de cessez-le-feu du 16 novembre 2003, le CNDD n'a fait aucune alliance avec une autre formation politique. Il est entré dans le gouvernement de transition sous la présidence de Domitien NDAYIZEYE. Ce fut une période d'initiation à la gestion des affaires publiques et une prise de connaissance des réalités du pays jusque-là méconnues par la grande majorité des cadres du parti. La difficulté était d'amener les gens à travailler au sein des institutions avec les partis politiques. Il fallait leur faire comprendre la nécessité de cohabiter. Certains membres de l'ancienne rébellion avaient un complexe d'infériorité sur le plan intellectuel et social[104]. Il y avait également des problèmes sociaux à surmonter tels que les difficultés de logement et de coût de la vie en général dans un contexte de hausse des prix généralisée. Ce faisant, ces problèmes se sont en quelque peu atténué avec le temps.

Le parti a profité de cette période pour installer sa machine électorale en vue des échéances de 2005. La transformation d'un mouvement politico-militaire en un parti politique est un processus idéologique, politique, militaire, administratif et financier. Cela exigeait des cadres une faculté de vision et d'anticipation des problèmes très acérée. Au moment où les traditionnelles formations politiques donnaient l'impression de jouir des délices de Capoue suite à la fin des hostilités, le CNDD-FDD se préparait assidument à la prochaine guerre non moins périlleuse qu'était la guerre électorale.

[104] NINDORERA (W.), *Op cit.*p.28

Selon les responsables du CNDD-FDD, leur mouvement n'a pas eu vraiment des problèmes à se réorganiser comme parti politique en raison de la présence dans le mouvement de personnes ayant une expérience pertinente en matière de formation, d'organisation et d'animation des partis politiques. En effet, comme le CNDD était une émanation du FRODEBU, le mouvement a bénéficié de cette tutelle.

Plusieurs cadres du FRODEBU ont d'ailleurs rallié le CNDD quand celui-ci s'en est émancipé (dont Stanislas Kaduga, Christian Sendegeya et Jean- Marie Ngendahayo). Ces mêmes responsables ajoutent que leur lutte avait déjà commencé dans années 60 où selon eux, tous les hutu étaient déjà mobilisés à leur cause[105]. Ils donnaient notamment pour exemple le MEPROBA qui a été une véritable pépinière pour la mobilisation politique et éventuellement la lutte armée. Enfin, il y a également des cadres qui sont passés par d'autres formations clandestines telles que le Front pour la Libération Nationale(FROLINA), le PALIPEHUTU puis le FRODEBU[106].

Cependant, dans son processus de transformation en parti politique, le CNDD-FDD doit faire face à certaines difficultés, notamment d'ordre légal. Il lui faut notamment répondre aux diverses exigences de la nouvelle loi sur les partis politiques, promulguée le 26 juin 2003. Or certaines de ses dispositions sont pour le moins contraignantes pour lui. L'une d'entre elles stipule qu'" aucun organe dirigeant d'un parti politique, au niveau national, ne peut comprendre plus de trois quarts de membres d'une même ethnie"[107]. En effet, la direction du CNDD-FDD au moment de son intégration dans les institutions est en manque de Tutsi.

[105] NINDORERA (W.), *Op.cit.* p.29

[106] A propos du processus de transformation du CNDD-FDD en parti politique, lire NINDORERA Willy

[107] Entretien avec Foestus NTANYUNGU recueilli par NINDORERA Willy in *Op.cit.* p.30

Sur les quinze députés et les quatre ministres du gouvernement de même dans la hiérarchie du mouvement (Président, Secrétaire général et Secrétaire exécutif), on ne trouve qu'un seul Tutsi. Mais de nombreux Tutsi adhèrent rapidement dans le CNDD-FDD une fois celui-ci intégré dans les institutions, ce qui lui permet de combler les déséquilibres.

En second lieu, la loi sur les partis politiques dispose qu'"aucun parti politique ne peut mettre sur pied sur une organisation militaire ou paramilitaire quelconque"[108]. Pour surmonter cette contrainte à la participation aux élections, les combattants doivent intégrer les corps de l'armée et de la police alors que ce processus connait quelques retards pour des questions techniques (liées au statut du combattant et à l'harmonisation des grades). Mais l'établissement de la force de défense nationale et la police nationale consacre l'intégration légale des ex-FDD dans les forces de sécurité et partant, leur séparation effective de la branche politique du CNDD-FDD.

Dans l'entretemps, l'ancien mouvement rebelle a organisé un congrès extraordinaire, avec pour principal ordre du jour la question de la transformation en parti politique. Cette rencontre, tenue les 7 et 8 août 2004 dans la province de Gitega, entérine cette décision. Finalement, la reconnaissance légale par le ministère de l'intérieur du mouvement CNDD-FDD comme parti politique intervient le 13 janvier 2005.

2.11. La marche vers le pouvoir du CNDD-FDD

Conçu et initié dans le cadre des négociations d'Arusha, le processus électoral devait consacrer la fin du régime de transition et inaugurer l'ère de nouvelles institutions démocratiques.

[108] Article 34 de la loi n°1 006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politique

La période de transition dont il est initialement prévu qu'il s'achève le 1 novembre 2004 est prolongée à plusieurs reprises, le délai n'étant pas respecté.

En effet, c'est pour une fois sous la pression de Jacob Zuma et des chefs d'Etat de la sous région, qu'un accord sur le partage du pouvoir est signé à Pretoria, le 6 août 2004.

Filip Reyntjens nous éclaire :

« La constitution est résolument consociative, tentant de concilier le principe majorité et la protection des minorités les quotas et le veto minoritaire. Hutu et Tutsi sont présents au gouvernement, au parlement, dans les institutions locales et dans les services de défense et de sécurité selon des proportions fixées qui vont largement au delà du poids démographique des tutsi ».[109]

Le sénat, qui comprend autant de hutu que de tutsi, possède des pouvoirs considérables tant dans le domaine législatif que dans celui du contrôle de l'action gouvernementale. Une majorité qualifiée est requise pour l'adoption de certaines lois et pour la révision de la constitution. L'Accord d'Arusha prévoit que deux institutions : Une Commission Electorale Nationale Indépendante et la cour constitutionnelle garantissent l'intégrité du processus électoral. La constitution accorde à la CENI une maitrise presque totale du processus électoral, sauf dans sa phase ultime, la proclamation des résultats définitifs et le contentieux post électoral étant de la compétence de la cour constitutionnelle

En comparant la composition politique de 2005 et avec celle de 1993, la différence se trouve dans le fait qu'il ne s'agit plus d'une course bipolaire opposant deux partis (UPRONA et FRODEBU) représentant les deux ethnies, Tutsi et Hutu.

[109] REYNTJENS (F.) cité par PALMANS (E.), *Media et politique en situation de crise : cas du Burundi*, Université d'Antwerp, Phd, 2008, p.140

Au contraire, le paysage politique étant devenu multipolaire, la compétition électorale se joue entre les principaux partis dits "hutu", le FRODEBU et le CNDD-FDD pour l'électorat hutu et entre les partis dits "tutsi" étant principalement l'UPRONA, le PARENA et le MRC pour la voix tutsi.

Un changement crucial se fait remarquer au niveau de la dépolitisation de l'armée par le fait de l'intégration du CNDD-FDD et d'autres mouvements rebelles dans le nouveau corps de défense nationale. Mais jusqu' aujourd'hui ce changement reste à désirer.

Section 3. Processus électoral de 2005

3.1. La préparation et victoire du parti CNDD-FDD aux élections

La préparation des élections de l'été 2005 est analysée à la loupe par les cellules stratégiques du parti. Rien ne doit être laissé au hasard. Le parti sous la houlette d'Hussein Radjabu à l'époque, se met à l'écoute de tous les segments de la société civile pour prendre le pouls des réalités de l'heure et prévoir les réponses appropriées à leur apporter en temps opportun en vue d'une adhésion massive au parti[110].

Quand il quitte le maquis pour intégrer les institutions, ses nombreux commissaires politiques continuent de mener la propagande du parti pour les futures échéances électorales. Du reste, il n'attend pas le démarrage officiel de la campagne électorale pour battre ouvertement campagne. Le CNDD-FDD insiste surtout sur son rôle déterminant dans le processus de réforme des corps de défense et de sécurité et sur sa capacité à défendre les acquis de sa victoire, et donc du changement contre toute éventuelle tentative de sabotage du processus, comme lors de l'expérience démocratique échouée en 1993.

[110] NINDORERA (W.), *Op.cit*, p.29

Ces deux messages sont porteurs auprès de la majorité hutu qui a compris depuis le traumatisme de cette année-là que le contrôle effectif des forces de sécurité est indispensable à l'exercice du pouvoir. Elle considère l'intégration des anciennes forces rebelles dans l'armée et la police comme une garantie de toute usurpation du processus démocratique. Elle est de même réceptive au discours du CNDD-FDD qui se présente comme son protecteur contre toute éventuelle menace à leur sécurité. La population hutu soutient également le changement, dans un contexte où le FRODEBU est en partie considéré comme responsable des conditions misérables dans lesquelles elle vit[111]. En outre, ce parti s'est déconnecté de celle-ci pour s'être embourgeoisé et n'avoir pensé à mener campagne qu'à l'approche de l'élection, alors que le CNDD-FDD en est plus proche et vit dans les mêmes conditions que cette population. Fort de ses atouts et sa popularité, le CNDD-FDD remporte largement les élections générales de l'été 2005, et Pierre NKURUNZIZA devient Président du Burundi.

Pour sa part, la communauté tutsi n'a pas été du tout inquiétée par la victoire du CNDD-FDD. Elle n'a pourtant pas développé de reflexe de peur, l'intégration d'un nombre important de tutsi au sein du parti ayant contribué à atténuer l'image radicale de ce parti, sans oublier les garanties constitutionnelles de sa participation aux institutions de l'état. D'autre part, dans plusieurs quartiers tutsi de la capitale – jeunes défavorisés, fonctionnaires, certains milieux d'affaires- l'arrivée du CNDD-FDD suscite un soulagement en raison de la volonté du changement pour améliorer leurs conditions de vie ou apporter des perspectives d'affaires plus équitables que durant la transition.

[111] *Ibidem*

3.2. Déroulement et résultats des scrutins

Afin d'avoir une idée sur la manière dont les rivalités politiques se sont manifestées sur le terrain, nous dressons brièvement le bilan du déroulement des campagnes et scrutins des élections communales et législatives et ceci, en nous basant essentiellement sur les rapports d'ICG de 2005 et les différentes missions d'observation entre autres celles de la COSOME, de l'UE, ainsi que sur les analyses de Reyntjens en 2006.

3.2.1. Les élections communales et législatives de 2005

La campagne des élections communales a commencé officiellement du 18 au 31 mai 2005, et 30 des 35 partis officiellement reconnus sont en lice. Au niveau des stratégies de campagne, le CNDD-FDD combina les grands rassemblements avec une campagne de proximité où les militants de base font du "porte à porte" tandis que les autres partis mènent une campagne à travers les meetings.

Malgré les irrégularités et les violences, le scrutin se déroule dans le calme dans la majorité de provinces sauf dans deux provinces à savoir Bujumbura et Bubanza.

Dans ces dernières, le vote à été suspendu dans 5 communes suite aux perturbations violentes perpétrées par les FNL mais aussi par des éléments du CNDD-FDD inclus dans les FDN. Dans ces communes, les élections ont dû être reportées au 7 juillet 2005.

Le CNDD-FDD sort vainqueur de ces élections sur 14 des 17 provinces. Il est sérieusement battu à Bururi par le CNDD de Leonard NYANGOMA ressortissant de cette province à Bujumbura et Bujumbura-Mairie.

A Bujumbura par exemple, théâtre d'opérations militaires conjointes entre ex-combattants CNDD-FDD et l'armée régulière contre les FNL au cours de ces deux dernières années, le CNDD-FDD se serait illustré par de nombreuses exactions contre des populations civiles. Ces violences seraient sans doute à la base de ce profond désaveu exprimé par cette population. La même justification s'avère valable pour certaines zones de la Mairie de Bujumbura. Les compétitions au niveau des communes devraient permettre d'éliminer dans l'étape suivante les partis qui auraient récolté moins de voix.

"Les listes ne totalisant pas 2% des suffrages exprimés à l'échelle communale seront purement et simplement éliminées" et l'article 10 ajoute que" la répartition de leurs sièges se fera suivant la méthode des "plus forts restes".

La CENI donna le 23 juin 2005, en termes statistiques, les résultats de ces élections libérées comme suit[112]:

• Le CNDD-FDD en tête avec 1 457081 voix, soit 57,3% et 1780 sièges, soit 55,2%

• Le FRODEBU arrive en 2ème position avec 592 092 voix, soit 23,3% et 822 sièges, soit 25,5%

• L'UPRONA occupe la 3ème position avec 160 558 voix, soit 6,3% et 260 sièges, soit 8,1% des sièges

• Suit le CNDD de Léonard Nyangoma qui a récolté de son côté 105 107 voix ; 4,1% et 135 voix soit 4,2% de sièges

• Le MRC comptabilise 53 813 voix, 88 sièges soit 2,7% des sièges

[112] Résultats communiqués par la CENI le 23 juin 2005 à Bujumbura

• Le PARENA le dernier des premiers avec 46 038 ; 1,8% et 75 sièges soit 2,3% des sièges.

Pour Reyntjens :

" Puisque la constitution prévoit qu'un maximum de 67% des administrateurs communaux (maires) peut provenir du même groupe ethnique, la CENI, après consultation avec les partis politiques, détermine les 86 communes devant être dirigées par un maire hutu et les 43 à être administrées par un tutsi.

Cette sélection ne soulève pas des contestations et, le 8 juillet les conseils communaux élisent les maires.

97 CNDD-FDD, 21 FRODEBU, 5 CNDD et 2 chacun pour l'UPRONA, le MRC et le PARENA. Sur le niveau local, l'emprise du CNDD-FDD se voit confirmée".

Les élections législatives qui ont suivi les communales avaient les mêmes couleurs : c'est le CNDD-FDD qui a gagné. Les élections législatives et communales ont abouti à la désignation des députés, des conseillers communaux, des sénateurs et du président de la République. Tous ces organes pouvaient se mettre mal à l'abri des critiques d'un cachet mono ethnique et mono partisan les caractérisant.

Une évidente alliance s'affiche entre le CNDD-FDD et le MRC surtout au moment de la désignation des sénateurs. Les candidats sénateurs du MRC ont cédé leurs voix solennellement aux candidats du CNDD-FDD. Ces élections sénatoriales du 29 juillet confirment l'hégémonie du CNDD-FDD sur les institutions, chose normale, les membres du sénat étant élus par les conseillers communaux.

Le CNDD-FDD l'emporte 30 des 34 sièges, le FRODEBU 3 et le CNDD 1. Conformément à la constitution 9 femmes sont cooptées par la CENI, de même que 3 Twa. Les quatre anciens chefs d'état sont sénateurs d'office.

Au niveau des élections présidentielles, la constitution ne stipule que le premier président de la période post-transition est élu par les deux chambres du parlement réunies en congrès, à la majorité des deux tiers des membres.

Dès lors, l'élection présidentielle du 9 août n'est qu'une formalité puisque le CNDD-FDD contrôle près de 58% des 166 sièges du congrès et qu'il est le seul parti à proposer un candidat, en la personne de son président Pierre Nkurunziza. Celui-ci est élu au premier tour avec 94%.

3.3. Enjeux au tour des élections de 2005

Les élections de juin 2005 viennent au moment opportun pour le peuple burundais. Après plus d'une décennie de guerre civile, il fallait renouer avec la pratique électorale pour mettre fin à la période de transition.

Ainsi, que ça soient les élections de 1993 et de 2005, les enjeux restent la" conquête" ou le "maintien" du pouvoir mais aussi les enjeux consensuels tels que la recherche de la paix, la sécurité, le développement pour tous, l'établissement d'un état de droit et le respect de la personne humaine.

L'enjeu principal reste le partage du pouvoir entre les partis d'obédience hutu (G7) et ceux d'obédience tutsi(G10) comme on l'avait négocié à Arusha.

Mais, avec la naissance d'autres nouvelles formations l'enjeu ethnique semble fléchir. Les anciens partis se sont vus disqualifiés sur la scène politique par les partis émergeants.

Le CNDD-FDD accuse le FRODEBU d'avoir engagé un dialogue avec l'ancien parti unique soupçonné d'être conçu comme le promoteur et planificateur du putsch de 1993.

Au terme des élections communales du 03 juin 2005, la victoire du CNDD-FDD sur les autres partis en lice fut surprenante. Sur les 3225 sièges à pourvoir, le CNDD-FDD a eu lui seul 1781 sièges c'est à dire plus de 55% des sièges alors que le FRODEBU a eu 822 c'est à dire 25%.

Pour clore, nous pouvons dire que les deux Ecoles (celle de Columbia et celle de Michigan) sur le contexte socio-politique et les enjeux peuvent orienter le choix des électeurs. Le contexte socio-politique des élections de 2005 était plus inquiétant. Traumatisme lié à la guerre, propos plus rassurant des acteurs politiques, la misère, le chômage qui sévit dans le pays, le problème de santé etc. Une telle situation ne pouvait pas manquer d'influencer l'électorat quant au choix de leurs dirigeants.

En conclusion, ce contexte de peur et d'intimidation durant la période de la campagne électorale de 2005 nous renvoie à étudier non seulement le déroulement du scrutin mais aussi l'influence des enjeux sur le comportement des électeurs lors des élections de 1993 et de 2005. Le choix du CNDD-FDD se verrait comme un des facteurs de faire taire les armes qui ne cessaient pas de verser le sang des innocents depuis plus de dix ans.

En concluant partiellement ce chapitre, nous avons, tout au long de ce travail insisté sur les événements postindépendance qui ont eu leur rôle dans la production des exilés.

Certains de ces exilés associés à ceux restés au pays, ont, à leur tour gagné le maquis(le CNDD-FDD entre autres) tandis que d'autres ont préféré le combat politique à l'entreprise de la violence (c'est le cas du FRODEBU).Ici, on est en droit d'affirmer que l'exil et le maquis sont des ressources mobilisables pour tisser la contestation et par là conquérir le pouvoir. La victoire du FRODEBU aux élections de 1993 et celle du CNDD-FDD en 2005 en est une parfaite illustration.

CHAPITRE III. LES EFFETS DE L'EXIL ET DU MAQUIS SUR LE SYSTEME POLITIQUE BURUNDAIS

Dans ce chapitre, nous parlons des effets de l'exil et du maquis sur le système politique burundais. Concrètement, il s'agit de montrer leur rôle dans l'évolution politique burundais. Ainsi donc, les faits que nous traitons dans le présent chapitre sont le résultat de l'exil et du maquis ou ont été influencés par ces derniers. Ou bien encore, nous constatons au cours de ce chapitre qu'à la faveur de l'exil et du maquis, le FRODEBU et le CNDD-FDD ont fini par conquérir le pouvoir respectivement en 1993 et 2005.

Section 1. Les stratégies d'accession au pouvoir

Le Burundi s'est plongé dans la crise après le coup d'état de 1993 qui a coûté la vie du président démocratiquement élu et ses proches collaborateurs provoquant ainsi un climat de tension et de haine ethnique. Les partis politiques s'accusaient mutuellement d'avoir entretenu ce climat par des enseignements divisionnistes. Dans cette section, nous allons faire un point sur les stratégies mises en avant par le FRODEBU et le CNDD-FDD pour conquérir le pouvoir : C'est entre autres la violence, l'ethnie et toute autre forme de ressource pour arriver à leur fin.

1.1. Violence politique comme ressource pour la conquête du pouvoir

1.1.1. Le rôle déterminant d'une branche armée à la conquête du pouvoir

Le parti FRODEBU voit dans l'armée un coup dur pour conquérir ou se maintenir au pouvoir. Il s'engage à mener une lutte armée contre le pouvoir en place. La mort de NDADAYE suivie par les massacres de la population ne partageant pas les mêmes visions politiques et des innocents qui n'ont rien avoir avec la politique contraint une partie de la population qualifiée de génocidaires à l'exil.

Certaines d'elle regagne le maquis fondant ainsi un mouvement rebelle sous le nom du CNDD.

Certains Hutu trouvent que cette réaction meurtrière visait la défense de la démocratie menacée. Par là, l'insécurité s'est généralisée à travers tout le pays. Ces dans ces conditions que certains leaders du FRODEBU se sont organisés pour former et engager une lutte armée à travers tout le pays. Les fondateurs de ce mouvement voulaient que soit instaurée la constitution de 1992 qui donnait du pouvoir au parti Swahanya FRODEBU arguant que le peuple est souverain, il est par conséquent le seul capable de lui enlever le pouvoir au moment opportun. D'aucuns croient au soutien éventuel des dirigeants du FRODEBU au niveau financier et matériel ainsi que politique accordé à ce mouvement armé. Mais, il est difficile de le prouver ce qui est connu c'est que le fondateur de ce mouvement, Leonard NYANGOMA était parmi les membres influents du parti FRODEBU.

La stratégie la plus utilisée du CNDD fut violente. En effet, la stratégie de ce mouvement fut au départ de mener une guerre et de l'étendre sur tout le territoire national pour enfin limiter l'intervention de l'armée nationale qui avait pour rôle la protection des camps des déplacés, les centres urbains, les frontières ainsi que les institutions du Burundi.

Cette stratégie du CNDD aboutissait à travers tout le pays à la destruction des infrastructures publiques telles que les écoles, les hôpitaux, etc. pour déstabiliser le pays au niveau socio-économique.

1.2. Idéologies politiques du maquis

Qui dit maquis dit la guerre. Et dans la guerre, tout est affaire de représentations. Des représentations qui, selon Julien Nimubona sont des éléments informatifs, idéologiques, normatifs, croyances, valeurs, attitudes, opinions, images,... organisés sous l'espèce d'un savoir disant quelque chose sur l'état de la réalité[113].

Ainsi, par des représentations idéologiques, généralement bâties sur la diabolisation, une pratique qui consiste à son tour à *enlever à l'ennemi sa part d'humanité et qui rend possible les exactions les plus cruelles*[114].Les belligérants burundais, chacun de sa part, ont mobilisé la population derrière leur volonté : celle de se débarrasser de son ennemi. Des propagandes politico-ethniques furent élaborées par des milliers d'hommes et de femmes et ont entraîné une partie de la population dans de graves crimes. Cette mobilisation agissait sur la représentation faisant de l'adversaire un sous-homme, une espèce particulière d'animal doté de qualité et d'habitude non déterminé, toutes mauvaises[115].

Le groupe auquel on appartient était pris pour le défenseur de la dignité humaine, de la décence, de moralité et de droit ; tandis que des qualités diaboliques étaient attribuées à l'autre groupe, ce qui suscitait chez certains cette adhésion idéologique volontaire.

1.3. L'ethnie comme un tremplin des acteurs politiques burundais

Au Burundi, les appartenances ethniques (Hutu/Tutsi) représentent un jeu d'identification sociale qui a été longtemps utilisé pour attirer la clientèle politique surtout au moment des élections.

[113] NIMUBONA (J.), *Les représentations du pouvoir politique : cas du Burundi*. Thèse du 3e cycle, UPPA, 1998, p.49

[114] FRESARD (J.J), *Les origines du comportement dans la guerre, comprendre et prévenir les violations du Droit international humanitaire*, Genève, CICR, 2004, p.49

[115] *Ibidem*

La conquête du pouvoir et sa gestion, les événements comme les crises de 1965, 1972, 1988 et 1993 ont contribué à forger et à radicaliser l'identité ethnique comme nous le suggère J.L. Amselle : « *les phénomènes ethniques sont liés à certaines phases historiques au cours desquelles les acteurs politiques, les classes sociales se trouvent réduits à exprimer leurs ambitions et leurs colères ou leurs désarrois dans un langage tribal, ethnique ou régionaliste* »[116].

Au Burundi, le retour à l'ethnisme comme élément de mobilisation dans le combat politique s'est opéré depuis les années 1960 mais s'est cristallisé en 1993. Ce retour était lié à la gestion politique antérieure qui semblait exclure une partie de la population burundaise : les Hutu ; ce qui a conduit à une prise de conscience chez les" exclus". Il s'est cristallisé durant la crise qui a suivi l'assassinat du Président Melchior NDADAYE.

Avec la victoire du FRODEBU, on va assister au licenciement de certains contractuels et mandataires politiques tutsi et hutu issus de l'UPRONA et des partis alliés à ce dernier. Même si on n'en avait procédé à aucun recensement, personne ne peut ignorer que le FRODEBU était un parti à majorité hutu. Les fonctionnaires qui remplacèrent les membres de l'UPRONA furent donc à majorité hutu. A titre d'exemple sur 114 administrateurs communaux, 110 étaient hutu issus du FRODEBU. Quant à l'administration provinciale, sur 16 gouverneurs de province, 13 étaient des hutu, 3 tutsi. L'ethnisme s'est cristallisé dans la crise qui a suivi la mort de Melchior NDADAYE.

[116] AMSELLE(J.L), cité par NIYONGABO (C.), *Le phénomène identitaire au Burundi et son impact sur les élections de 2005*, Bujumbura, UB, FLSH, 2008, p.8

Il a été parmi les éléments principaux mobilisés par les acteurs politiques dans toutes les négociations pour le partage du pouvoir, et cela s'est remarqué même dans les élections de 2005 remportées par le CNDD-FDD. A ce propos, Julien NIMUBONA nous dit que la perception ethnique est une construction des acteurs politiques.

En effet, selon lui, "la négociation de conventions et accords a accentué un cadre conjoncturel d'amplification des clivages ethniques, le cadre philosophique de la négociation fut ethniquement marqué. L'Accord d'Arusha institutionnalise la perception ethnique"[117].

Ici, il essaie de donner l'explication de cette perception ethnique qui s'annonçait déjà avant les élections de 2005. Pour lui donc, les accords conclus entre les Burundais en vue de trouver une issue favorable du processus de paix ont exacerbé les divisions ethniques. Les instruments électoraux : la loi communale, la constitution se basent sur ces mêmes accords et négociations, renchérit l'auteur.

Section 2. Conquête du pouvoir par accords et négociations

Après le putsch de 1993, un vide constitutionnel se remarque au sein des institutions du pays. A cet effet, les partis politiques entament une série des accords et négociations pour enfin mettre fin à la crise. Nous pouvons signaler qu'en tout état de cause l'enjeu au tour de la table reste le même : la conquête du pouvoir entre les élites concurrentes.

[117] NIMUBONA (J.), *Etudes sur la perception de l'identité ethnique dans le processus électoral*, Bujumbura, Hôtel Safari Gate, 17 mai 2005

2.1. Les accords de KIGOBE-KAJAGA

Cette situation ne permet pas d'organiser les élections pour élire de nouveau le Président de la République. Il ne reste qu'à réviser la constitution pour donner les prérogatives à l'Assemblée Nationale d'élire le nouveau Président.

La cour constitutionnelle répondit favorablement à la requête du gouvernement. Saisie dans le but de se prononcer sur la vacance du pouvoir. Elle a en outre décidé que le gouvernement dirigé par Mme Sylvie KINIGI doit assurer l'intérim de l'institution présidentielle jusqu'à la remise en place du nouveau président. L'extrait de cet arrêté le précise :" constatant que l'autorité intérimaire de premier ressort, le président de l'Assemblée Nationale a subi le même sort que le chef de l'état, l'arrêt dispose que l'intérim de la fonction présidentielle soit assurée par le gouvernement agissant collégialement.

Conformément à l'article 85 de la constitution en son alinéa 2, ce même gouvernement intérimaire continue à assurer la gestion des affaires courantes.

Ainsi, le conseil des ministres conscients de l'urgence d'avoir un Président de la République, a tenu le 7 janvier 1994 sous la présidence de Mme KINIGI Sylvie une réunion extraordinaire. Le projet de loi portant amendement de l'article 85 était à l'agenda du jour. C'est dans ce sens que le conseil a décidé d'introduire une dérogation à l'article 61 de la constitution. Celui-ci définit le mandat du président comme suit : " Le président de la république est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 5ans renouvelable une fois".

Dès le 12 janvier 1994, les partenaires politiques burundais se rencontrèrent pour trouver solutions aux problèmes politiques burundais. Finalement après de longues négociations, ils aboutirent à l'élection par les deux chambres du Parlement du Président Cyprien NTARYAMIRA.

Ce vote était effectué conformément à l'article 85 amendé. Le pays acquit des institutions non représentatives mais le consensus politique est évident. La particratie y trouva ainsi ses racines. Selon ces accords :

" Les forces de changement démocratique auront 55% de postes ministériels tandis que 45% reviendront aux partis de l'opposition. L'administration provinciale et communale connaitra selon l'esprit des accords une couverture à l'ordre de 60% pour les partis au pouvoir et 40% pour d'autres partis.

Tous les résultats de ces accords ont été qualifiés des accords Kigobe-Kajaga. Les différentes négociations avaient été principalement effectuées dans les deux endroits. Kigobe étant le palais des congrès et Kajaga, l'hôtel où s'étaient rattachés certains dignitaires du régime rescapés du putsch du 21 octobre 1993.

2.2. La convention de Gouvernement du 10 Septembre 1994

Dans cette convention de gouvernement, le FRODEBU et l'UPRONA ont accaparé une part du lion. Les deux partis ont négocié à propos de la paix et la sécurité et ils ont cohabité en tant que partenaires directs et quotidiens. Ils ont en outre partagé la coprésidence de la République au terme de la convention et sous la direction d'un chef d'état issu du FRODEBU et d'un premier ministre de l'UPRONA.

Ce gouvernement va se heurter à une nouvelle flambée de violence orchestrée par le mouvement CNDD.

La recrudescence des exactions de mouvements de défense partisans s'accentue. Les leaders du FRODEBU venaient de conclure qu'ils ne pourront jamais gérer sans avoir leur propre armée. La mort de NDADAYE avait fortement ébranlé la confiance entre l'armée et la classe politique majoritairement constituée par des membres du FRODEBU.

En somme, ces groupes armés (hutu, tutsi) deviennent automatiquement des purs obstacles au fonctionnement de toutes les institutions issues de la convention du gouvernement.

En Mairie de Bujumbura, comme partout ailleurs dans le pays même dans les camps de réfugiés, le groupement de la population en ghettos ethniques fut l'une des conséquences sociales de la crise. Du coup, c'est dans ces ghettos que se fonda et se basa le recrutement et l'entrainement de ces milices. Le journaliste NDAYIZIGIYE dira que : " la philosophie de recrutement est basée sur la solidarité automatique des hutu en expliquant essentiellement les passions hostiles causées par les guerres civiles de ces dernières années d'exil que le hutu ont connues". Soulignons que les violences perpétrées par ce dernier vont grandement contribuer à la chute du régime conventionnel. Cet état de fait va s'arrêter le 25 juillet 1996 date à laquelle Major Pierre BUYOYA revient au pouvoir par un coup de force. C'est ce dernier qui initiera les premières tentatives de négociations avec les mouvements rebelles à la tête d'eux le mouvement CNDD. Ces négociations ont abouti à l'Accord d'Arusha.

2.3. Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation

La signature dudit accord eut lieu le 28 août 2000. Il fut un couronnement d'un long processus amorcé quatre ans plutôt. Cet accord fut signé en présence de nombreuses personnalités dont des secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA, les représentants de l'Union Européenne, du facilitateur Nelson MANDELA et de nombreux chefs d'états et de gouvernements. Le président américain Bill Clinton suivait de près la signature de cet accord.

Les parties signataires étaient des représentants du gouvernement, de l'Assemblée Nationale et des partis politiques dont ABA, FLORINA, AV-INTWARI, CNDD, FRODEBU, ANADDE, INKINZO, PALIPEHUTU, PARENA, PL, PP, PRP, PSD, RADDES, RPB et UPRONA.

Cette signature a suscité une lueur d'espoir au sein de la population burundaise fatiguée par la guerre qui faisait rage sur le front. Elle constitue un élément majeur dans l'histoire politique du Burundi.

Les parties signataires ont reconnu que la nature du conflit burundais est essentiellement :

- Un conflit fondamentalement politique avec une/des dimension(s) ethnique(s),
- Un conflit découlant d'une lutte de la classe politique pour accéder et/ou se maintenir au pouvoir[118].

Les signataires ont pris pour essentiel la dimension ethnique dans la quête des solutions face aux problèmes politiques qui hantent le pays. En réalité. Les intérêts ethniques étaient un prétexte, un bon alibi pour accéder à des postes juteux dans l'administration. Les partis s'attribuent l'étiquette ethnique avant d'être burundais. C'est pourquoi on va assister à un regroupement des partis (G7 et G10) sur base ethnique respectivement Hutu et Tutsi.

[118] REPUBLIQUE DU BURUNDI. Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, protocole1, chapitre, article 4, Arusha, 28 aout 2000

Malgré tout, le processus d'ethnisation décrié ne se produit pas automatiquement. On voit tout de même l'appartenance nationale prime toujours. Les signataires de l'Accord d'Arusha ont endossé la responsabilité d'avoir entretenu le culte de l'ethnisme.

Telle est l'idée du politologue Julien NIMUBONA quand il dit :

*« Ce sont ces signataires de l'Accord qui ont produit et construit historiquement l'ethnicité par le double mécanisme de la violence physique (massacres, génocides, emprisonnements, tortures, etc.) et symboliques (exclusion, humiliation, dénigrement), ce faisant, le processus d'Arusha a fait reculer le mouvement historique de la production de l'identité citoyenne bu*rundaise ».[119]

Malgré sa fragilité, cet accord a influencé la politique burundaise pendant la période de transition et post transition. La constitution du Burundi a quelques traits tirés de cet accord.

2.4. Transition et cessez-le- feu avec le mouvement rebelle CNDD-FDD

La période de transition est marquée par l'alternance au fauteuil présidentiel entre le Président BUYOYA en place et le FRODEBU incarné par Domitien NDAYIZEYE principaux belligérants du conflit burundais. La question ethnique est toujours soulevée car ni les Tutsi, ni les Hutu ne trouvent pas de survie si la présidence est aux mains d'un président Tutsi voire même d'un Hutu. Le gouvernement de transition avait la tache de mener des négociations avec les mouvements rebelles, groupes armés et les faire signer un accord de cessez- le-feu.

[119] NIMUBONA (J.), *Etudes sur la perception de l'identité ethnique dans le processus électoral au Burundi*, Bujumbura, hôtel safari Gate, 17 mai 2005, p.30

En effet, ces bandes armées étaient divisées en plusieurs branches, donc, il fallait commencer ces ailes dites minoritaires et les faire contraindre à signer un cessez-le-feu. Cet accord n'a servi à rien car la guerre continue de faire les victimes. Dans ce cas là, il fallait un accord impliquant le CNDD-FDD de Pierre NKURUNZIZA.

C'est cet accord qui est dénommé: Accord de cessez-le-feu entre le gouvernement de transition du Burundi et le mouvement Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD). Les clauses de cet accord sont entre autres :

- La suspension de la fourniture des munitions et armements,
- l'interdiction de distribuer des approvisionnements logistiques létaux ou n'importe quelles forces armées
- la libération de tous les prisonniers politiques, etc.

Le président sud-africain Thabo Mbeki a pris personnellement les choses en mains à Pretoria. Dans une pièce où il avait installé un tableau noir, il a demandé à Domitien NDAYIZEYE, le président burundais et Pierre NKURUNZIZA, le chef du CNDD-FDD en leur tendant une craie de dessiner le partage du pouvoir. En trois jours l'accord a été signé[120]. Nous le trouvons dans une revue bimensuelle d'information et d'actualité africaine" Bulletin d'information Africaine" n°465

Cet accord de cessez-le- feu a contribué au rétablissement de la paix sur toute l'étendue du territoire national. Conformément à cet accord, l'Assemblée Nationale va être élargie pour faire entrer les membres du CNDD-FDD. Ce mouvement disposera de 15 sièges à la Chambre Basse du Parlement incluant ainsi le poste du deuxième vice-président et celui du Secrétaire général adjoint.

[120] Bulletin d'information africaine du 1er juin 2000, Burundi, Service d'information africaine, 2003, p13

Il est stipulé dans le protocole de Pretoria sur le partage du gâteau soit, politique, défense et sécurité que lors de l'élargissement de l'Assemblée Nationale des mesures devront être prises pour respecter les équilibres entre les familles politiques telles que mentionnées dans l'Accord d' Arusha. De nouveaux membres du G10 vont entrer au gouvernement.

La phase finale du processus de transition par l'Accord est constituée par les élections de 2005. Ces élections portent au sommet le parti CNDD-FDD.

Section 3. Les gains politiques de l'exil et du maquis

Divers facteurs ont influencé le ralliement du peuple burundais aux côtés des exilés et des maquisards durant ces deux périodes électorales.

3.1. Les raisons de la performance du FRODEBU en 1993

Les principaux éléments à la base de la victoire du FRODEBU en 1993 sont notamment :

3.1.1. L'organisation de la propagande

Le parti SAHWANYA- FRODEBU avait des propagandistes courageux et nombreux. Mais aussi pour accomplir leurs missions correctement, les propagandistes étaient motivés par des petites sommes d'argent qu'ils (militants) utilisaient à leur tour pour dissuader la population. En effet, après la campagne tous les participants se rassemblaient dans un endroit précis pour prendre de la bière (urwarwa). Ceci devenait un élément très motivant pour la population.

En plus pour décourager les membres des autres partis lors des campagnes, le comité chargé de la propagande dans toutes les provinces se rassemblaient dans un seul endroit pour montrer qu'ils avaient beaucoup des partisans et ils chantaient et proclamaient :

"Ahiye nimurabe mama we ninde afise nkaba tugahaya"

3.1.2. Ethnisme et influence des rapatriés

Le retour des intellectuels rapatriés a joué un grand rôle et a été un grand stimulant de l'ethnisme. Certains rapatriés disaient :

"Gerageza mutahure imigabo nimigambi y'umugambwe wacu SAHWANYA-FRODEBU kugira natwe abahutu twiganzure, ntidusubire gucinyizwa no guhunga"[121].

Ce qui se traduit : comprenez les programmes et idéologie de notre parti Frodebu pour que nous aussi (hutu) nous soyons indépendants, plus que jamais être maltraités et retourner en exil.

Ce qui a suscité une adhésion inattendue de la part de la masse populaire (hutu) envers le parti FRODEBU sans ignorer que même certains tutsi ont voté très volontiers pour ce parti.

3.1.3. Le désir du changement

Tout le peuple burundais aime le changement. Tout comme Platon l'a dit dans sa philosophie sur la théorie des idées *« les hommes sages veulent toujours améliorer leurs comportements »*[122].

Les burundais semblaient plutôt ouverts aux nouvelles idées. Ils ignoraient souvent les conséquences que peuvent entraîner et la réalité qui se cachait derrière. En effet, beaucoup de messages des prédicateurs pouvant représenter des aspects positifs et négatifs à la fois.

[121] Entretien avec NTIRAMPEBA Georges, rapatriés, commerçant de la colline Mubuga interviewé le 25 octobre 2016

[122] Entretien avec NIYONGABO Albert, Philosophie, cours inédit, 1ere Lettres Modernes cité par

Ainsi, les "prophètes "bénéficiaient d'une image positive auprès de leurs adhérents qui nagent dans un océan d'illusion les empêchant de voir la réalité en face.

C'est pour cette raison que Marx dénonçait l'humanisme bourgeois des libéraux qui exaltent l'égalité des citoyens au niveau de leurs droits pour mieux masquer derrière l'illusion d'une égalité formelle, la réalité des clivages entre capitalistes et travailleurs.[123]

Le désir de changement politique de la population se confondait en un mot avec la victoire du FRODEBU

3.2. L'échec du FRODEBU et la montée du CNDD-FDD en 2005

Les résultats de notre enquête montrent estiment que l'échec du parti FRODEBU est dû au fait qu'il n'a pas d'armée pour la protection de son électorat majoritairement hutu. Ensuite, d'autres avouent que SAHWANYA FRODEBU n'a pas eu les moyens pour bien mener la campagne et concurrencer les autres partis avec lesquels ils partagent l'électorat. Enfin, d'autres martèlent qu'il a connu son échec suite aux antécédents historiques qu'après l'assassinat de NDADAYE en 1993, il a toujours collaboré avec les tutsi.

Apres l'Accord d'Arusha, les militants du CNDD-FDD entrent dans toutes les institutions du pays. Donc, ils vont influencer considérablement les élections. Le choix du parti CNDD-FDD s'exprimerait pour certains enquêtés des projets de société mis en avant par ce parti notamment la gratuité de l'enseignement primaire et des soins de santé des mères qui accouchent et des enfants de moins de 5ans, la construction des infrastructures sociales telles les écoles, les hôpitaux, centre de santé.

[123] MARX (K.), cité par BRAUD (P.), *Op.cit.*, p.57

D'autres témoignent l'intimidation des démobilisés, de certains agents de policiers et hommes de l'armée nationale sans oublier les administratifs à la base a joué un rôle non négligeable. Cette intimidation réside dans la peur qu'a la population de la guerre vécue pendant une décennie.

Nous avons constaté que nombreuses personnes (60%) ont appris les programmes de leurs partis par les media (radio et /ou télévision). D'autres affirment avoir appris les idéaux de leurs partis par leurs amis, voisins et proches, autorités locales.

A travers ces résultats, on peut conclure que le choix des électeurs n'est pas toujours rationnel. Nombreux sont ceux dont leur choix est irrationnel car l'électeur rationnel cherche à maximiser son utilité en votant pour un candidat dont l'action lui sera le plus bénéfique. C'est un choix basé sur le calcul coûts-bénéfices. Son choix dépend de l'enjeu des élections, des programmes des candidats et, bien entendu de leur crédibilité.

3.3. Discours et promesses des acteurs en compétition

En 1993, l'UPRONA et son conquérant potentiel le FRODEBU adoptent deux méthodologies différentes mais déterminantes pour les résultats. En ce qui concerne l'UPRONA pour faire sa campagne, on verra que chaque weekend ses militants surtout les gouverneurs et les administrateurs se retrouvent aux chefs lieux des provinces diffusant le "discours unitaire". Au contraire le FRODEBU travaille à partir de la base et ce depuis 1986 dans la clandestinité. Pour sa campagne, le FRODEBU s'appuie sur les fonctionnaires hutus du monde rural, des fonctionnaires frustrés par leurs conditions de travail et la bureaucratie urbaine. Pour ces derniers, la victoire de NDADAYE signifie l'espoir d'une promesse. Ces fonctionnaires hutu sont des propagandistes efficaces pour cause de leur proximité avec le monde rural

En outre, leur motivation se justifie par l'énergie du désespoir d'un avenir incertain une fois le pari perdu. En plus, le parti FRODEBU de NDADAYE se présentait sous le signe du changement se donnant pour mission de construire un "Burundi nouveau".

Quand l'UPRONA se rendra compte de la popularité croissante du FRODEBU, il commencera une campagne de diabolisation de ce parti qui n'avait pas par ailleurs moins de vocation eu égard à ses discours pendant la campagne. L'UPRONA accuse le FRODEBU d'être le parti des hutu. En réponse de ses accusations, le FRODEBU fait également valoir l'argument ethnique pour designer l'UPRONA comme responsable de discrimination des violences et des frustrations subies par les hutu depuis des décennies, signalent qu'il se maintient au pouvoir grâce à son hégémonie au sein des forces armées, composées à majorité des tutsi.

NINDORERA nous fait sa considération à ce sujet" la campagne électorale ne s'effectue donc pas (en 1993) au niveau des idées ou des programmes politiques, mais se déroule dans un climat de composition ethnique caractérisé par la méfiance et la paranoïa, chacun redoutant la victoire de l'autre.

La composition a dès lors été clairement bipolaire, tant politiquement (FRODEBU contre UPRONA) qu'ethniquement (hutu contre tutsi). Ce constat du vote ethnique confirme la crainte des élites tutsi qu'une majorité ethnique se soit transformée en majorité politique. Ainsi, ces résultats constituent une rupture importante de l'histoire politique du Burundi.

Si dans un premier temps, le Burundi était considéré comme un pays ayant parfaitement réussi sa transition politique très vite ce séisme politique produit des contestions débouchant sur une première tentative de coup d'état dans du 2 au 3.7.1993. Pour calmer les esprits, NDADAYE compose un gouvernement, investi le 10.7.1993 d'un tiers des tutsi et désigne Sylvie Kinigi comme premier ministre.

Si, au plus haut niveau, il s'agit donc d'un certain partage du pouvoir, plus on descend dans la pyramide, plus les postes sont occupés principalement par les militants du FRODEBU jusqu'à assister à une "frodebusation" de l'administration s'inscrivant par un processus de discrimination et de destitution des anciens titulaires de certains postes tant politique que technique sous le principe de la fameuse politique de "Gususurutsa".

Ce climat de casse à l'Uproniste et aux tutsi va renforcer le climat de panique et de malaise déjà installé dans l'esprit de la majorité des tutsi non partisans du frodebu conduisant inévitablement à l'imprévu.

Au cours de ses campagnes, le FRODEBU ne cessait pas d'expliquer aux membres l'idéologie du parti en se basant sur l'emblème du parti, les membres du FRODEBU passaient partout en disant : " Tora Demokarasi, tora NDADAYE" et en chantant " Iyo Mporona kariakarimi," Twaritwaranizwe! None ubu ashiii!"

Cela pour signifier que l'UPRONA n'a rien fait quand il était au pouvoir. Cela est-il vrai ? La réponse est plutôt négative car il ya des écoles, des centres de santé, les routes tracées qui ont été construits à l'époque où l'UPRONA était à la mannette du pouvoir.

Les uns attirés par la morale, les autres convaincus par les idées optèrent pour le parti SAHWANYA et abandonnèrent l'ancien parti unique.

En 2005, l'enjeu a resté le même (conquête du pouvoir). La compétition reste bipolaire mais cette fois-ci entre les acteurs qui partagent le même électorat FRODEBU et CNDD-FDD.

Au niveau des stratégies de campagne, le CNDD-FDD combina les grands rassemblements avec une campagne de proximité comme celle du FRODEBU en 1993 où les militants de base font du" porte à porte", tandis que les autres partis mènent campagne à travers les meetings. Le climat politique est d'emblée tendu en raison surtout des attaques mutuelles du FRODEBU et du CNDD-FDD selon le rapport d'ICG:

« Pour discréditer son rival, le FRODEBU axe notamment sur les tueries et exécutions commises par l'ancienne rébellion et joue sur la fibre ethnique. Il dénonce implicitement la trahison de la cause hutu par le CNDD-FDD en stigmatisant l'entrée massive des tutsi dans ce parti »[124].

Le CNDD-FDD quant à lui accuse le FRODEBU d'être enrichi sur le dos de la population. Il le taxe d'arrogance pour avoir ignoré cette population tout au long de ses douzaines années de cohabitation avec l'UPRONA.

Au delà de ces discours de diabolisation les deux partis ont joué sur les intimidations et les menaces auprès de la population. Le CNDD-FDD exploite le fait de disposer des armes et de pouvoir éviter une nouvelle tentative de putsch, tout comme étant dans la possibilité de recommencer la guerre en cas de défaite. Pour ICG, le FRODEBU compte sur l'influence de ses nombreux membres dans l'administration et recourt à la distribution des cartes d'électeurs et des milliers de vote[125].

[124] ICG, Rapport de 2005, p.7
[125] *Ibid*, p.8

3.4. Le rôle des media sur le vote populaire

En abordant ce point, nous avons voulu analyser l'influence de la presse ou des media sur le processus électoral.

3.4.1. Media et électorat

D'un côté, la presse est considérée comme un adversaire redoutable du gouvernement. Comme l'a dit un journaliste américain, elle a pour tache de servir de "suppléant souverain"[126], de chien de garde pour le compte de l'électorat absent. La mission du journaliste consiste à démasquer la corruption, la malversation, le mauvais emploi de l'argent du contribuable.

De l'autre côté, la théorie élitiste peint les journalistes de pigeons voyageurs plutôt que sous ceux de chien de garde. Leur mission ne consiste pas à veiller pour le compte de l'électorat, mais à faire part des faits utiles au pouvoir.

C'est cependant la première théorie dite aussi théorie populiste ou encore de chien de garde dans laquelle les media en tant que 4ème pouvoir dénoncent les abus du pouvoir sortant qui guide les acteurs politiques dans la course vers la conquête du pouvoir.

3.4.2. Débats et campagnes préélectoraux des acteurs

Le but d'une période de campagne électorale est d'offrir aux partis rivaux la possibilité de faire passer leurs messages au public par l'intermédiaire des media, les réunions politiques et autres formes d'activités politiques.[127]

Dans certains pays, la campagne électorale est très courte, tandis que dans d'autres, elle est longue.

[126] R.V DENENBERG, *Introduction au système politique des Etats Unis*, Paris, Economica, 1979, p.99-100

[127] National democratic institution for international affairs, *Evaluation du code électoral sénégalais, rapport de la délégation internationale du mars 1991*, p.33

La campagne électorale assez longue offre au candidat relativement inconnu une occasion d'expliquer son programme aux électeurs, elle présente également l'inconvénient de ne pas avoir ou obtenir l'argent nécessaire à une campagne prolongée et soutenue. Les uns tendent à se désintéresser et se lasser des messages diffusés.

« *L'argent,* disait un jour un vieux routier de la politique, *est le lait maternel de la politique* »[128]. Le plus embarrassant dans une campagne c'est la collecte des fonds électoraux.

Dans les pays en développement et au Burundi en particulier où l'analphabétisme bat son record, la presse écrite quasi-nulle, un autre facteur s'ajoute à cette pénible mobilisation de fonds électoraux : La radio apparait comme le moyen de communication entre acteurs et électeurs.

Comme le prouve un sondage d'opinion réalisé par l'Observatoire de l'Action Gouvernement(OAG) à la veille des élections de 2005, la radio est le medium de socialisation politique par excellence. Comme le dit un philosophe français, Louis ALTHUSSER, c'est incontestablement le nouvel appareil d'Etat.

La radio est donc un facteur incontournable de mobilisation sur lequel s'ajoute la propagande, les meetings, les réunions de responsables politiques pour attirer chacun de son côté le plus d'électeurs.

Les résultats de notre enquête montrent que nous vivons dans une société traditionnelle orale forte culture de lecture et où le bouche à oreille est très développé et la croyance en leader éloquent est très ancré.

[128] R.V DENENBERG, *op. cit.* p.128

Cela coïncide complètement avec la théorie de "the two step flow of communication" de Paul LAZARSFELD et Elihu KATZ. Cette théorie en effet, avance que les candidats et les media influencent quelques leaders d''opinion qui véhiculent ensuite cette idée jusqu'aux primaires (familles, voisins, amis) dont ils sont issus. Les effets limités des media sur les acteurs sociaux s'inscrivent dans le fait que" les messages émis par les media ne se diffusent pas de façon directe vers les récepteurs, mais par vagues successives, ils ne circulent pas librement, mais ils sont filtrés par le tissu social[129].

3. 5. Les facteurs à la base du choix de l'électeur

A partir de ce point, nous allons essayer de voir les éléments qui ont permis à la population de voter pour le FRODEBU en 1993 et le CNDD-FDD en 2005.

3.5.1. L'élection, un modèle de légitimation du pouvoir

En tant que mécanisme institutionnel importé, l'élection s'adapte difficilement à son intégration et à son intériorisation dans les périphéries.

L'ignorance ou l'analphabétisme de la masse des électeurs d'une part, l'ambition ou l'avidité du pouvoir chez les leaders des partis où les candidats constituent de véritables obstacles à l'instauration d'un pouvoir démocratique.

Selon SHILLS, l'échec à la mise en place d'un tel régime est lié à un fossé séparant une élite acquise au modernisme d'une masse apathique encore soumise aux normes et aux valeurs de la société traditionnelle[130].

[129] DERVILLE (G.), *Le pouvoir des media, media, mythes et réalités*, Presses Universitaires de Grenoble, 1997, p.15
[130] SHILLS (E.) cité par Bertrand BADIE, in Développement politique, Paris, Economica, 1980, p.24

Le manque de projet de développement, le faible niveau d'instruction, problème d'innovation ne permettent aux acteurs/candidats de dépasser les clivages sociaux pour affronter les questions pertinentes qui préoccupent la vie de la population. De telle situation fait naitre les phénomènes de corruption, de clientélisme, de népotisme, de régionalisme, du favoritisme et de fraude électorale.

Comme l'indique Pascal PERRINEAU et Dominique REYNIE, on ne peut pas parler du vote dans les pays en voie de développement sans parler de fraude électorale. "Le syndrome de fraude électorale" est tellement répandu que personne ne croit vraiment aux résultats proclamés. "Les élus" ne sont pas souvent les personnes mises en avant par les citoyens mais ceux des états- major des partis[131]

L'autre handicap électoral observé dans ces deux élections est le phénomène de corruption. En effet, depuis l'instauration de la démocratie, le vote et les élections ont été un terrain privilégié de la corruption. Celle-ci constitue une forme ou une modalité possible de la fraude électorale.

Pascal PERRINEAU et Dominique REYNIE sont précis sur ce sujet :

« Avec l'instauration du suffrage universel, les formes de "corruption douce" (avantage en nature, promotion ou sanction des fonctionnaires, des candidats etc.) et qui pouvaient prévaloir dans le cadre d'un régime censitaire sont devenues insuffisantes. La fin du XIXe siècle, on assiste à la multiplication des tentatives d'achat des votes »[132].

[131] PERRINAU (P.), et REYNIE (D.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p.129
[132] PERRINAU (P.), *Op cit*, p.270

L'analyse de ces auteurs sur la corruption et la fraude électorale nous rappelle l'interactionnisme entre les leaders de certains partis politiques et les électeurs au cours de leurs campagnes où les meetings étaient souvent clôturés par des offres en argent et en bière.

A part ce modèle de légitimation du pouvoir, d'autres facteurs explicatifs du vote existent. Il s'agit notamment le facteur ethno-politique, l'environnement politique régnant ainsi que le système politique en place.

3 .5.2. Le facteur ethno-politique

Les crises socio-politiques qu'a connues le Burundi depuis le début des années 1960 ont conduit le pays vers une radicalisation ethnique sans précédent. Comme le souligne Godefroid NYAWAKIRA, la radicalisation de l'ethnie au Burundi prend ses racines dans la naissance même des partis.

En effet, l'idéologie ethnique est utilisée au Burundi dans les campagnes électorales comme une arme la plus efficace, la plus courte et la plus sûre dans la course vers la conquête du pouvoir. Les électeurs burundais s'identifient aux candidats des partis en lice par l'intermédiaire de leur ethnie.

A ce propos, Julien NIMUBONA précise lui aussi l'importance de cet enjeu dans le processus électoral au Burundi.

« [...] Nous devons reconnaitre l'importance de cet enjeu ethnique dans le processus électoral de [juin 1993]. D'ailleurs, cette donnée a provoqué la bipolarisation du débat et un alignement quasi-systématique derrière des configurations sentimentales ethniques [...] »[133].

[133] NIMUBONA (J.), *Elections présidentielles du 1er juin 1993 au Burundi. Problématique de légitimation en situation de dynamique socio-politique*, Bordeaux, Mémoire de DEA, 1994, p.79

Dans cette logique, même les élections de 1993 et de 2005 n'ont pas échappé à l'influence de cet enjeu dans la détermination des électeurs. Le FRODEBU en 1993 était vu comme un parti qui incarne bien cette identité de la majorité du peuple que sont les hutu de même pour le CNDD-FDD en 2005 était perçu par les électeurs comme un parti libérateur du peuple après plus d'une décennie de guerre civile provoqué par l'oligarchie militaire tutsi sous le régime du FRODEBU.

3 .5.3. Le climat politique régnant

Parmi les causes influençant le choix de l'électeur figurent aussi leur environnement politique, culturel, économique et social dans lequel ils vivent. Les individus qui partagent les mêmes opinions, les mêmes traits culturels et vivant ensemble ont tendance d'avoir des pensées similaires et par conséquent à adopter les mêmes comportements électoraux. A ce propos, (F) BALLE écrit : *« le vote est essentiellement une expérience du groupe. Il ya très fortes chances pour que les gens vivent ou travaillent ensemble ou encore partagent les mêmes loisirs votent pour les mêmes candidats »*[134].

Il ya lieu de se demander ce qui pousse les électeurs à suivre les déclarations ou propositions des uns et des autres.

Selon Germaine DEMOT MOLLIN c'est l'instinct d'initiation ou de la soumission qui fait qu'un individu adopte un comportement de son environnement social[135]. L'instinct de soumission ou d'initiation s'éveille dans le contact social et dirige aveuglement la conduite de l'individu vers une identité avec autrui.

[134] BALLE (F.) cité par MANIRAGORA(E.), in A quoi servent les élections ? Perceptions à partir de la commune Gasorwe, Bujumbura, UB, 2004

[135] DEMOT MOLLIN (G.), *Influence sociale, phénomènes, facteurs et théories*, Paris, PUF, 1977, p.160

3 .5.4. Le système politique en place

Gabriel ALMOND définit un système politique comme un « *système d'interaction qui remplit les fonctions d'intégration et d'adaptation par recours ou menace de recours à une contrainte physique légitime* »[136].

Dans ce sens, la notion de système politique permet de poser le problème de relation avec l'environnement. C'est donc un système ouvert aux autres systèmes (économique, social et culturel).

Dans le sens économique, Karl Marx écrit:

« *La structure économique est la fonction sur laquelle s'élève un édifice juridique et politique et à quoi répondent les formes déterminées de la conscience sociale*»[137].

Pour le cas du Burundi, le vote est le résultat de plus d'un facteur. Dans un premier temps, il est le résultat d'une crise permanent. Le résultat du vote n'émane pas du système politique en soi, les électeurs votent en faveur des candidats du parti au pouvoir ou de l'opposition suivant le degré de manipulation de ceux-ci par les élites concurrentes.

Dans un deuxième lieu, il est le résultat d'une perception des populations liées à pillage de ressources et de violences physiques utilisées par l'élite dirigeante qui ne cherche qu'à maximiser ses ressources économiques.

Un pouvoir réclusionnaire, autorité peut inciter les citoyens à le sanctionner. C'est le cas des élections de 1993 voire celles de 2005.

[136] ALMOND (G.) et COLMAN in Bertrand BADIE, *op.cit.* p.90
[137] MARX (K.), *Œuvres choisies*, Paris, Gallimard, 1968, p.10

Le vote de 1993 était lié à l'exclusion c'est à dire qu'il fallait couper court avec l'hégémonie des tutsi au sein des institutions tandis que celui de 2005 est corollaire à la prédation étatique si l'on sait que c'était un pouvoir illégitime (issu de la transition). Un tel gouvernement qui dilapide les ressources publiques est qualifié de" gouvernement mafieux".

Cette situation est rendue plus grave par l'absence d'une société civile capable de mobiliser les électeurs en vue de contrecarrer l'arbitraire d'où ces derniers seront condamnés au vote de pression ou de soumission.

En dernier lieu, à part ces facteurs ci-haut cités, d'autres facteurs peuvent orienter le choix des gouvernés. Il s'agit notamment de l'attachement à un parti, une conjoncture à court terme, la campagne électorale et ses enjeux.

Pou clore ce chapitre, on peut se demander si les deux approches sont susceptibles d'être utilisées pour expliquer le phénomène de vote au Burundi.

Les deux approches se rapprochent plutôt qu'elles ne se séparent au niveau de l'analyse du choix de l'électorat tel que abordé au premier chapitre.

Notre première analyse a porté sur l'approche écologique où trois modèles ont été étudiés. A travers les résultats de nos enquêtés, les personnes interrogées prouvent que l'électeur est conditionné par une situation sociale de ses voisins ou de ses proches (approche sociologique).

S'agissant du modèle de la géographie électorale ou géographie humaine, son influence semble ne pas déterminante sur le comportement des électeurs. Ceux-ci habitent une société homogène. Aucun facteur ne peut nous renseigner sur l'influence des riches sur les pauvres.

En dépit de cela, l'approche écologique (sociologique et psychologique) se trouve vérifiée.

Toutefois, si cette approche nous renseigne sur les permanences de comportement électoral, elle ne justifie pas cependant la mobilité de l'électeur d'un scrutin à l'autre. A titre d'exemple, on peut se demander pourquoi les militants du FRODEBU en 1993 avaient placé leur confiance en CNDD-FDD en 2005.

A ce stade, l'approche écologique n'est plus au rendez-vous pour expliquer le choix de l'électeur. En effet, les électeurs de 2005 n'avaient d'autres souhaits que le retour à la paix, à la sécurité et aux programmes de développement socio-économique (approche stratégique). A ce niveau l'approche stratégique trouve ici sa place.

En définitive, le choix de l'électeur en matière du vote est complexe et multiple. Il peut dépendre des conditions sociales, économiques, culturelles, politiques ou conjoncturelles. C'est pourquoi Pascal PERRINEAU et Noma MAYER ne se trompent pas quand ils affirment que les modèles sociologiques et rationnels ne s'opposent pas plutôt qu'elles se complètent mutuellement en matière du vote.

CONCLUSION GENERALE

Notre travail est une étude d'un phénomène politique courant avec des caractéristiques de plusieurs sociétés en général et du Burundi en particulier. Notre recherche se penche sur «***Exil et Maquis comme ressource de conquête du pouvoir au Burundi : Une analyse politique (1993-2005)***».

Nous avons subdivisé notre travail en trois chapitres : le premier chapitre est intitulé" cadre théorique et conceptualisation", le second chapitre nous l'avons intitulé : " Histoire de la mobilité forcée au Burundi : de l'exil et du maquis à la conquête du pouvoir" et enfin le troisième chapitre s'intitule " les effets de l'exil et du maquis sur le pouvoir politique burundais"

Dans le premier chapitre caractérisé essentiellement par l'aspect théorique de notre recherche, nous avons essayé de dégager les définitions ou bien d'élucider les concepts qui contournent notre sujet. Au Burundi, nous avons constaté que l'exil est un phénomène qui s'est observé au courant des années 65 après la chute de la monarchie. Cette dernière est suivie par des régimes issus des coups d'état qui accentuent ce phénomène. Certains exilés, mécontents de la situation dans laquelle ils vivent, frustrés, ils transforment leur refuge en maquis. Nous avons constaté que ces deux notions engendrent la création de la rébellion et la violence qui s'en suit. Par après, nous avons vu que ces deux concepts ont été à la base d'une stratégie pour arriver à conquérir le pouvoir. Le pouvoir est devenu un enjeu central dans le combat politique.

Au deuxième chapitre, nous avons retracé l'Histoire de la mobilité forcée, une mobilité forcée qui engendra le phénomène de l'exil et du maquis dans une certaine mesure.

Ainsi, nous avons montré par exemple que le FRODEBU a été fondé par des personnalités qui ont connu l'exil et qui ont par la suite conquis le pouvoir lors des élections de 1993. La situation se détériora toutefois avec la mort de Melchior Ndadaye. Cet assassinat sera suivi par la persistance du phénomène de maquis (naissance du CNDD-FDD)

En ce qui concerne les élections de 2005 tout comme en 1993 d'ailleurs, nous avons remarqué que les antécédents historiques ont joué sur la conscience de l'électeur. Nous avons constaté que l'assassinat du Président démocratiquement élu Ndadaye Melchior mais également la création d'une branche armée pour faire face à l'armée régulière qui revêt d'un cachet mono ethnique ont été un facteur déterminant au choix du CNDD-FDD au détriment d'autres formations politiques en course aux élections de 2005.

Le dernier chapitre nous donne l'occasion de dégager les stratégies adoptées pour accéder au pouvoir. Il s'agit ici de souligner les effets de l'exil et du maquis accompagnés de l'ethnisme et de la violence politique comme ressource de la conquête du pouvoir. Ensuite, en plus de ces deux éléments, une autre stratégie plus douce fut adoptée, celle de conquête du pouvoir par accords et négociations. Il faut noter ici que ces accords et négociations sont le résultat de l'exil et du maquis (dimension productive de la violence). Enfin, nous avons montré les gains politiques de l'exil et du maquis.

Enfin de compte, bien que nous ayons porté notre attention sur l'influence de l'exil et du maquis sur la conquête du pouvoir et les stratégies adoptées par les acteurs politiques burundais, il va sans dire que notre sujet de travail est loin d'être épuisé. D'autres aspects méritent d'être explorés pour une compréhension plus élargie car ce domaine est vaste et complexe. Nous espérons ouvrir néanmoins l'horizon à ceux qui voudront donner une contribution et apporter un soutien et compléter ce travail.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages généraux et spécifiques

1. BADIE (B.) *développement politique*, Paris, Economica, 1980,
2. BALANCE (J.M) et LAGRANGE (A.), *Les nouveaux mondes rebelles. Conflits, terrorismes et contestation*, Paris, éd. Michalon, 2004
3. BOURDIEU (P.), *Sens pratique*, Paris, 1980
4. BRAUD (P.), *Violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993
5. BRAUD (Ph.), *Violence politique*, Paris, Seuil, 2004
6. BUYOYA (P.), *Mission possible. Construire une paix durable au Burundi.* , Paris, L'Harmattan, 1998
7. CAMBREZY (L.), *Réfugiés et exilés, crise des sociétés, crise des territoires*, Paris, Archives contemporaines, 2001.
8. CAMBREZY (L.), *Réfugiés et exilés, crise des sociétés, crise des territoires*, Paris, Archives contemporaines, 2001
9. CHRETIEN (J.-P.), *L'Afrique des Grands Lacs*, Flammarion, janvier 2006
10. CREPEAU (F.), *Droit d'asile: de l'hospitalité aux contrôles migratoires*, Bruxelles : Bruyland 1995,
11. DEMOT MOLLIN (G.), *Influence sociale, phénomènes, facteurs et théories*, Paris, PUF, 1977
12. DENENBERG (R.V), *Introduction au système politique des Etats Unis*, Paris, Economica, 1979
13. DERVILLE (G.), *Le pouvoir des media, media, mythes et réalités*, Presses Universitaires de Grenoble, 1997
14. DURAND (J.P) et WEIL (R.), *Sociologie contemporaine*, Paris, Ed. VIGOT, 1990

15.FRESARD (J.J), *Les origines du comportement dans la guerre, comprendre et prévenir les violations du Droit internationale humanitaire*, Genève, CICR, 2004

16.GUICHAOUA (A.) (dir.), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 2004

17.GURR (T.), *Why men rebel*?, Princeton, Princeton University Press,1970

18.LOCHAK (D.), *Etranger: de quel droit ?*, Paris, PUF, 1985 REYNTIENS (F.) 19. MARYSSE (S.) (sous la dir.), *Afrique des Grands Lacs*, Paris, Harmattan, 1998

19.LOCHAK (D.), *Etranger: de quel droit ?*, Paris, PUF, 1985,

20.MANIRAKIZA (M.), *Burundi, les écoles du crime 1994-2005*, 2006

21.Marie-Claude Blanc-Charleard et al, *Polices et migrants*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001

22.OKAMBA (E.), *Une analyse systémique des conférences nationales*, Afrique, 1993

23.VALLUY (J.), *Rejet des exiles_ le grand retournement du droit de l'asile*, édition Du croquant 20 janvier 2009

II. Dictionnaires

1. BOUCHET-SAULNIER (F.), *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, édition actualisée et enrichie, 3 éd., Paris, La découverte, 2006.
2. Dictionnaire critique de la Sociologie, Paris, PUF, 1994
3. Encyclopédie Française, Paris, Librairie Larousse, 1974
4. PERRINAU (P.), et REYNIE (D.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001
5. Dictionnaire de l'Académie Française, Tome1, 9edition, Julliard, 1994

III. Articles et Revues Scientifiques

1. BARBOU (S.), « la catégorie en droit des étrangers : une technique au service d'une politique de contrôle des étrangers »*revue Assylon* (S) n°4, mai 2008,
2. CHRETIEN (J.-P.), « L'Afrique des Grands Lacs .Deux mille ans d'Histoire » *in Outre- mers, Revue d'Histoire*, Paris, Flammarion, 2001
3. ERLER (E.) et REYNTJENS (F.), *Les événements de Novembre-Décembre 1991 au Burundi*, Bruxelles, 1992
4. MAURICE (A.), RODIER (C.), « Classer-trier migrants et réfugiés : des distinctions qui font mal », texte publié par la revue *Hommes et Libertés*-Revue de la ligue des Droits de l'Homme, n°129, janvier-mars2005, pp. 58-61
5. MAURICE (A.),RODIER (C.), « Classer-trier migrants et réfugiés : des distinctions qui font mal », texte publié par la revue *Hommes et Libertés*-Revue de la ligue des Droits de l 'Homme, n°129, janvier-mars2005,
6. MUNTUNUTWIWE (J.-S), « Etats, société et pouvoir de violence: Le cas du Burundi » in *Ethique et Société*. Vol 2, n°2, Presse Lavigerie, 2005.
7. NOURA (K.), « Travail de construction de la crédibilité, processus d'évaluation de catégorisation des motifs de persécution : études de cas, les femmes réfugiés provenant de l'ex-URSS »*Revue Assylon*(s) n°1, octobre 2006
8. REYNTJENS (F.), « L'ingénierie de l'unité nationale.», in *Politique africaine n°55*, octobre 1992
9. RUTEMBESA (F.), «Pour une démocratie qui tient compte des réalités africaines», in *A.C.A*,3-4/1996

10. TALLIOT (V.), « le rapatriement des réfugiées angolais : glissements d'une catégorie à une autre », TERRA-éd, coll"Esquisses" janvier 2003

11. THIBON (C.), « Les événements de novembre-décembre1991 au Burundi » *in Politique Africaine, n°45, mars, 1992*

12. TRIPIER (M.), " circulations entre catégories du sens commun, catégories administratives, catégories

13. TRIPIER (M.), « circulations entre catégories du sens commun, catégories administratives, catégories statistiques :à propos du débat sur les statistiques ethniques] » revue *Assylon*(s) n°4, mai 2008,

14. VAN DE WALLE (N.), «Démocratisation en Afrique: un bilan critique». In Sous dir, Mamoudou GAZIBO et Céline THRIOT, *Le politique en Afrique. Etats des débats et pistes de recherché*

IV. Mémoires

1. MANIRAGORA(E.), *A quoi servent les élections ? Perceptions populaires à partir de la commune GASORWE*, Bujumbura, U.B, 2003- 2004

2. NIMUBONA (J.), *Analyse des représentations du pouvoir politique: Le cas du Burundi, France*, Presses Universitaires du Septentrion, 1998

3. NIMUBONA (J.), *Elections présidentielles du 01 juin 1993 au Burundi. Problématique de légitimation en situation de dynamique socio-politique*, Bordeaux, Mémoire de DEA, 1994

4. NYAWAKIRA (G.), *La radicalisation de l'ethnie au Burundi à travers les partis politiques*, Bujumbura, UB, FLSH, 1998

5. RICHEMONT (A.), *Le déplacé engage et le déplacé non engagé, les figures contradictoires de l'expérience du déplacement et du vécu des populations*

déplacées à Abidjan, Mémoire de science politique, Master de recherche" Etudes africaines" Dir. M. Agier, Jérôme Valluy, septembre 2006

V. Autres documents

1. ERLER (B.) et REYNTJENS (F.), *Les événements de Novembre 1991 au Burundi. Rapport d'une mission d'enquête*, 17 février 1992
2. H.C.R. *Guide des procédures et critères à applique pour déterminer le statut des réfugié au regard de la convention de 1951 et du protocole de 1967 relatif su statut des réfugiés*, HCR, 1979 réédité, Genève 1992
3. OCHA, *Principes directeurs relatifs aux déplacements des personnes à l'intérieur de leur propre pays*, New-York, Nations-Unies, 1999
4. REPUBLIQUE DU BURUNDI, Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, Arusha, 28 aout 2000
5. REPUBLIQUE DU BURUNDI, la loi n°1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politique
6. REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi*, Bujumbura, aout 19991

ANNEXES

ANNEXE I : Liste des personnes enquêtées

1. KAYABU François 65ans : Percepteur des taxes communales
2. NDIHOKUBWAYO Jean-Marie Vianney 36ans : Enseignant
3. MANIRAKIZA Edmond 44ans : Moniteur agronome
4. HABARUGIRA Joselyne 39ans : Vétérinaire
5. BAMPORUBUSA Generose 57ans : Membre d'une association communale des agriculteurs/trices
6. MANIRAKIZA Epimac 34ans : Enseignant
7. HABONIMANA J Paul 32ans : Directeur adjoint de l'EP
8. NKURUNZIZA Edmond 33ans : Chef collinaire
9. NT.I (Anonymat) 37ans : Educateur à un Lycée.
10. BUKURU Jean 36ans : Commerçant.
11. BUKURU Jean Baptiste 68ans : un pensionné, ancien Gendarme et membre de la Sûreté Nationale.
12. NTIRAMPEBA Georges 69ans : rapatrié.

ANNEXE II : Questionnaire d'enquête

1. Aviez- vous voté lors des élections de 1993 et de 2005 ?
2. Aviez- vous voté sans contraintes ?
3. Quelles sont les valeurs/idéaux que vous voudriez triompher au Burundi
4. Aviez-vous élu des candidats de votre ethnie ou de votre région ?
5. Qu'est-ce qui a déterminé le vote de 1993 et celles de 2005
6. A votre avis, les burundais ont voté en se basant sur un bon projet de société lors des élections de 1993 et celles de 2005.